

# OAI INFO 2010 N°68

## BULLETIN D'INFORMATION

### EDITORIAL

#### UN RENOUVELLEMENT QUI SE BASE SUR LE PASSÉ



© Steve Troes

Est-il opportun de changer une équipe qui est en cours de route pour défendre les intérêts d'une organisation tel que l'OAI ?

Les thèmes, les projets, les objectifs évoluent continuellement et un moment idéal ne viendra jamais pour une succession. Pour garantir une continuation il faut prévoir une relève en temps utile et donner une chance aux nouveaux de **s'organiser avec élan et une propre identité**.

Grâce aux mérites des anciens membres du Conseil comme notre président honoraire Martin LAMMAR, ainsi que Marie LUCAS, Jeannot KOCH et Louis WEISGERBER nous pouvons continuer à travailler sur une base solide. Je tiens à les remercier sincèrement pour tout ce qu'ils ont fait pendant les longues années où ils ont travaillé comme bénévoles pour défendre les intérêts de tous nos membres et pour propager l'architecture et l'ingénierie vers l'extérieur, loin au-delà de nos frontières.

L'opportunité s'est présentée de changer l'équipe, d'apporter de nouvelles idées et de mettre en place de nouveaux moyens. L'arrivée d'un nouveau Conseil et d'un nouveau président est une bonne occasion de renouveler les dialogues.

**Une priorité est de continuer et de finaliser les projets initiés par le précédent Conseil**, comme par exemple la réglementation des concours et les contrats types avec le secteur public, les procédures de PAG et PAP, la performance énergétique, le suivi de la formation continue, la promotion de l'architecture et la défense de notre politique architecturale.

**Nos professions** doivent pouvoir continuer d'être exercées **indépendamment des autres acteurs de la construction** et pour cette raison la déontologie et les réglementations de l'OAI doivent être respectées, adaptées et contrôlées en permanence.

Un autre grand chantier sera d'intégrer au sein de l'OAI toute **la panoplie des professions** qui s'exercent de manière indépendante dans les domaines de la construction, de la planification et de l'urbanisme.

Il faudra développer auprès du public et des professionnels la conscience d'une **continuité du patrimoine architectural**. Il s'agit de favoriser l'échange d'idées, le débat public et la recherche autour des thèmes de l'architecture, de l'ingénierie, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage et de toutes les autres disciplines impliquées par l'acte de construire.

Pour parfaire la collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils en vue d'une **maîtrise d'œuvre cohérente et efficiente**, il est utile de rediscuter les processus de travail en commun.

En mars dernier, des architectes d'intérieurs ont rejoint l'OAI, et les urbanistes et les paysagistes, déjà membres de l'Ordre, bénéficieront d'une plus grande visibilité au sein de l'OAI.

L'inauguration de notre nouveau siège, prévue pour 2011, donnera encore un coup de pouce aux nombreuses activités de l'OAI et constituera une bonne occasion d'approfondir les relations interdisciplinaires et d'accroître l'assise de nos métiers au profit d'un cadre de vie de qualité et d'un développement durable de notre patrimoine.

Un nouveau président doit être un **navigateur**, celui qui dirige une équipe, mais les décisions sont prises par le Conseil. Le fait de diriger uniquement n'est pas un garant qu'une équipe arrive à jouer ensemble. Au moment où on a appris à bien jouer en groupe et où chacun connaît son rôle dans ce groupe, à ce moment on peut commencer à parler d'harmonie.

**Et l'harmonie fait que la musique devienne énergie.**

L'OAI ne se limitera pas à donner des réponses à tous, mais il lancera surtout des débats d'intérêt commun qui peuvent évoluer dans les ministères, les institutions, les associations et les autres métiers; dans la presse et le public en général...

Il y a en effet de plus en plus de changements, de règlements et de normes à respecter.

Nous ne pouvons plus travailler de manière isolée mais nous devons **agir ensemble**. C'est la raison pour laquelle je lance l'appel à chacun pour contribuer à améliorer notre situation et je vous prie de vous manifester auprès de l'OAI pour renouveler les dialogues.

Bob Strotz  
Président

---

# SOMMAIRE

---

## 4-25 LA VIE DE L'ORDRE

- 4 Conférence des Nations Unies sur le changement climatique à Copenhague
- 5 Assemblées générales OAI octobre 2009
- 11 Entrevues avec Claude WISELER, Ministre du Développement durable et des Infrastructures
- 11 Foire de l'Etudiant 2009
- 12 Dernières séances d'information pour les membres OAI
- 12 Conférence sur le certificat de performance énergétique à la BCEE le 1<sup>er</sup> décembre 2009
- 12 Entrevue du 3 décembre 2009 avec la Commission Parlementaire « Logement »
- 13 « Woman Business Manager of the Year Award 2009 »
- 13 Audience au Palais Grand-Ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc pour les nouveaux membres obligatoires et facultatifs de l'OAI.
- 13 Publications dans la revue de l'ULC « de Konsument »
- 14 Publication dans la revue atHome
- 14 Entrevue du 7 janvier 2010 avec Marco SCHANK, Ministre du Logement
- 14 Conférence LuxReal « Energising Valuation in Europe: How does cost of energy affect your Real Estate Business ? » le 20 janvier 2010
- 14 Séance de formation sur l'architecture, l'ingénierie, l'aménagement du territoire et l'urbanisme au Luxembourg pour journalistes le 26 janvier 2010 à la Maison de la Presse
- 15 Festival des cabanes OAI / SNJ 2010
- 16 Urban Living Differdange du 5 au 7 mars 2010
- 16 Vitrine « Architecture » en mars 2010
- 16 Réunion élargie du Comité des Architectes du 16 mars 2010
- 17 Assemblée générale de l'ALIAI le 15/04/2010: nouveau président Marc Solvi
- 18 Assemblée générale de l'ALI le 20/04/2010: nouveau président Yves ELSEN
- 18 Forum Luxreal « Residential - Living and investing in Luxembourg » le 28/04/2010
- 18 Incoming Day ONT le 6 mai 2010
- 19 Voyages d'études OAI à Nantes du 13 au 16 mai 2010
- 19 Propositions OAI d'amendements du projet de loi concernant le droit d'établissement
- 20 Lancement du nouveau site Internet de l'OAI le 7 juin 2010
- 20 Remerciement au sein du secrétariat OAI
- 20 Réunion du 16 juin 2010 avec Patrick SANAVIA, directeur du Service des Sites et Monuments Nationaux concernant l'inventaire du patrimoine bâti
- 21 La profession libérale d'architecte d'intérieur enfin reconnue
- 22 Avis OAI/AULa du 18 juin 2010 sur le projet de loi modifiant la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain
- 22 Réunion du 25 juin 2010 avec Germain DONDELINGER, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- 23 Promotion dans les ordres nationaux 2010: distinctions honorifiques de membres OAI
- 23 Voyage d'étude ALIAI/OAI: Musées belges les 3 et 4 juillet 2010
- 23 Avis OAI du 12/07/2010 sur l'avant-projet de règlement grand-ducal fixant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie

---

---

|              |   |
|--------------|---|
| 24           | Réunion annuelle des Présidents honoraires et des membres fondateurs de l'Ordre   |
| 24           | Réunion du 26 juillet 2010 avec André WEIDENHAUPT, directeur de l'Administration de la Gestion de l'Eau   |
| 24           | Guide OAI 2010 « 596 Références Architectes et Ingénieurs-Conseils »  |
| 25           | Communications professionnelles diverses  |
| <b>26-27</b> | <b>JURISPRUDENCE</b>  |
| 26           | Peut-on conventionnellement exclure la responsabilité in solidum de l'architecte ?  |
| <b>28</b>    | <b>DÉONTOLOGIE</b>  |
| 28           | Pour mémoire: Circulaire n°61 de novembre 1994: Reprise d'un projet (succession), article 17 du règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils |
| <b>29</b>    | <b>TRIBUNE LIBRE</b>  |
| 29           | Domage esthétique: inacceptable oui ou non ?  |
| <b>30-33</b> | <b>RÉTROSPECTIVE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS OAI</b>  |
| <b>34</b>    | <b>FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE</b>   |
| <b>35-38</b> | <b>FORMATIONS OAI</b>   |
| 35           | 1 <sup>ère</sup> édition du cycle de formation « Histoire de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme au Luxembourg  |
| 35           | 6 <sup>ème</sup> édition du cycle de formation « Constructions & Energies »   |
| 35           | 3 <sup>ème</sup> édition du cycle de formation « Matériaux de construction - évolution et mise en œuvre »   |
| 36           | Remise des certificats aux participants des formations OAI / CRP-HT le 15 juillet 2010  |
| 37           | Programme des cycles de formation OAI / CRP-HT pour le deuxième semestre 2010   |
| <b>39</b>    | <b>PROGRAMME D'ACTIVITÉS OAI</b>  |
| <b>40-47</b> | <b>CONCOURS / RÉSULTATS</b>   |
| 40           | Concours Ecole Leudelange   |
| 42           | Concours Fond de Compensation   |
| 44           | Concours d'idées « Lotissement Manertchen »   |
| 46           | Concours CIP/AKS 2009   |
| 47           | Concours international: Musée d'Histoire de la Pologne à Varsovie   |
| <b>48</b>    | <b>TABLEAU DE L'ORDRE</b>   |
| <b>49</b>    | <b>L'OAI EN IMAGES</b>  |
| <b>50-52</b> | <b>ESPACES D'UNE VIE</b>  |

# LA VIE DE L'ORDRE

## CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE À COPENHAGUE

Cette lettre, ainsi que la note du CAE (Conseil des Architectes d'Europe) aux Chefs d'Etat réunis à Copenhague pour la Conférence COP15 et la déclaration du CAE sur l'Architecture et le Développement durable peuvent être consultées sur notre site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) rubrique « bulletin / avis oai ».

Les dépliants « Energiepass dans la nouvelle construction » et « Energiepass dans l'habitat existant » peuvent être consultés sur notre site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) rubrique « publications grand public »

Voici une lettre que l'OAI a adressée le 14 décembre 2009 aux Membres du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, aux Membres de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg et aux Députés luxembourgeois au sein du Parlement Européen concernant la conférence des Nations Unies sur le changement climatique à Copenhague COP15

« Mesdames, Messieurs,

**Les architectes et les ingénieurs-conseils se sentent pleinement concernés par le problème urgent du changement climatique. Conjointement avec les maîtres d'ouvrage publics et privés, les membres de l'OAI sont partants pour trouver des solutions innovatrices et durables pour l'aménagement de notre territoire urbain et rural, et pour la conception de nouveaux bâtiments et la rénovation de bâtiments existants permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière effective. L'Ordre a en outre participé à la mise en œuvre de la législation et de la réglementation en matière de performance énergétique.**

Pour préparer ses membres à ce défi majeur pour notre cadre de vie bâti, l'Ordre a déjà engagé depuis 2003 des efforts de formation continue considérables par la mise sur pied du cycle de formation « Bauen&Energie – Constructions&Energies ». En 2010, une 7<sup>ème</sup> édition sera proposée aux membres. Les 6 éditions précédentes ont compté près de 600 participants.

La sensibilisation des maîtres d'ouvrage et du public en général est opérée par nos expositions de réalisations exemplaires lors des dernières Oeko-Foires et à l'aide de nombreuses publications dans diverses revues. Particulièrement nos deux dépliants « Energiepass dans la nouvelle construction » et « Energiepass dans l'habitat existant », mis à disposition de toute personne intéressée, ont rencontré un vif intérêt. Une liste de membres de l'OAI fournissant des prestations de certificat de performance énergétique et de conseil en énergie est mise à jour de manière régulière sur notre site Internet.

Vu la situation actuelle où le recours obligatoire à l'architecte et à l'ingénieur-conseil est instauré seulement jusqu'à la phase de l'autorisation de bâtir,

vu les législations et les réglementations de plus en plus exigeantes, surtout les récents textes concernant l'efficacité énergétique,

vu que dans de nombreux pays européens, tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, etc., des contrôles sont effectués en phase chantier et à la réception,

afin de garantir que les bonnes intentions du législateur se traduisent par une réalité sur les chantiers; nous proposons une révision de la loi régissant nos professions visant à instaurer le recours obligatoire à une mission complète, surtout pour assurer lors de la phase chantier la présence d'hommes de l'art indépendants et responsables reprenant une mission de contrôle publique vacante.

Ainsi, les architectes et les ingénieurs-conseils souhaitent encourager les responsables politiques à se doter d'un **projet politique ambitieux à l'égard de l'architecture, de l'ingénierie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire afin d'assurer une qualité durable de notre environnement naturel et bâti.**

Joignons nos talents et nos efforts en ce sens.

Pour le Conseil de l'Ordre

**Pierre HURT**  
Directeur

**Gaston FLESCH**  
Vice-Président

**Bob STROTZ**  
Président »

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES OAI OCTOBRE 2009



© Steve Troes

L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) a tenu le 29 octobre 2009 ses assemblées générales ordinaires au Trifolion à Echternach. **Cet événement a connu un beau succès avec une participation de 144 membres.**

### 1 ASSEMBLÉE DE LA SECTION DES ARCHITECTES

Le président sortant **Martin LAMMAR** remercia l'assemblée pour son soutien au long de ses 4 mandats. Il indiqua que l'assemblée générale était l'occasion de faire le point sur le travail accompli, mais aussi de réfléchir sur les enjeux à venir, ceci d'autant plus que de nombreux changements allaient intervenir au sein du Conseil de l'Ordre et des Comités.

Ainsi, le président fit le point sur les thèmes prioritaires à traiter par la Section des Architectes au sein de l'OAI.

Quant aux perspectives de la profession, il souligna la demande des maîtres d'ouvrage de voir ou revoir l'architecte comme véritable pilote du groupe de maîtrise d'œuvre (équipe formée par l'architecte, les ingénieurs génie technique / génie civil, etc...). C'est dans l'intérêt de tous, y compris des ingénieurs, de collaborer à des projets bien menés.

Il ne s'agit nullement de remettre en question la solidarité qui lie architectes et ingénieurs-conseils au sein des projets et de l'OAI, mais d'être plus efficaces et encore plus solidaires.

Il est nécessaire que les bureaux d'architectes s'affirment, malgré leur relative petite taille par rapport aux grandes structures des bureaux d'ingénieurs. Il est également important de renforcer la formation des architectes afin qu'ils répondent aux mieux à cette mission à la fois de compositeur et de chef d'orchestre de l'interprétation de leur œuvre.

Cet enjeu de qualité est d'autant plus important que l'équipe s'élargit: architectes d'intérieur, urbanistes, aménagés, etc.

Les temps et l'opinion sont propices à cette évolution, mais celle-ci demandera du travail et un état d'esprit collégial, ainsi que quelques mises au point par les membres architectes élus au Conseil de l'Ordre.

Sur base du rapport d'activités OAI 2008-2009 détaillé établi par le directeur **Pierre HURT**, entre autres, le thème suivant fut notamment présenté:



© Steve Troes

La mise à jour de la recommandation du contrat-type architecte pour le secteur privé a été accueillie d'une manière très favorable par les membres. Suite aux premières expériences avec ce texte et en vue de tenir compte de l'adaptation de la HOAI entrée en vigueur le 18 août 2009 en Allemagne, une mise à jour de ce contrat-type sera étudiée. Il est également prévu de réaliser une traduction en langue allemande et anglaise dudit contrat.

Martin LAMMAR estima qu'il était opportun, après 4 mandats consécutifs de président de l'OAI et de la Section des Architectes, de ne plus présenter sa candidature.

Le seul candidat au poste de président, Bob STROTZ, né le 21.12.1968, architecte diplômé de la TU München, exerçant sa profession en tant qu'associé-gérant du bureau HSA - HEISBOURG + STROTZ ARCHITECTES à Luxembourg, s'est présenté en retraçant sa carrière professionnelle. Ensuite, il a mis l'accent sur les thèmes ci-après:

- ▶ l'exercice de la profession d'architecte en tant que profession réglementée libérale indépendante,
- ▶ l'intégration des activités et professions connexes autour de l'acte de construire au sein de l'OAI,
- ▶ la maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire la collaboration efficace et collégiale des architectes, des ingénieurs du génie civil, du génie technique,...



© Steve Troes

- les procédures PAG et PAP, la simplification administrative, la réorganisation des concours, l'élaboration de contrats, le contrôle au niveau des règles en matière de performance énergétique, la promotion de la qualité architecturale, la promotion de la profession,...

**Bob STROTZ** est élu par acclamation au poste de président de la section des architectes faisant fonction de **président de l'OAI**.

**Marie LUCAS** et **Louis WEISGERBER** estimèrent également qu'après de nombreuses années au service de la profession, il était opportun de ne plus présenter leur candidature au poste de membre du Conseil.

**Sala MAKUMBUNDU**, née le 05.02.1972, architecte diplômée de l'Université de Kaiserslautern, exerçant sa profession d'architecte en tant qu'associée-gérante du bureau **CHRISTIAN BAUER & ASSOCIES ARCHITECTES** à Luxembourg et **Max VON ROESGEN**, né le 22.09.1966, architecte diplômé de la TU Wien, exerçant sa profession d'architecte en tant qu'associé-gérant du bureau **PLANET+** à Luxembourg étaient les seuls candidats.

Après une succincte présentation de leur carrière professionnelle et de leurs préoccupations principales au sein de l'OAI, **Thierry CRUCHTEN**, **Sala MAKUMBUNDU** et **Max VON ROESGEN** sont élus par acclamation **membres architectes du Conseil de l'Ordre** faisant fonction de membres du Comité des Architectes.

Les thèmes divers ci-après furent discutés :

- les appels de candidatures (projets de grande, de moyenne et de petite envergure) et le mode de présélection des candidats,
- la composition des groupes qui se forment lors des appels de candidatures (bureaux établis au Luxembourg associés avec d'importants bureaux établis à l'étranger),
- les aspects de solidarité au sein de la profession en ce qui concerne les concours non conformes aux règles de l'art.
- À ce sujet, l'ajout au règlement d'ordre intérieur voté lors de l'assemblée générale OAI de 2006 est rappelé : article 33 :

§3 Interdiction aux membres de participer à des concours non conformes aux règlements sur les concours en vigueur.

*«... les membres de l'Ordre sont appelés à informer l'OAI de tout concours dont ils ont pris connaissance et qui ne respecte pas les règlements sur les concours en vigueur, ils s'interdisent à participer à des concours pour lesquels une procédure de non-conformité est engagée par l'OAI et ils sont invités à supporter les actions de l'OAI en la matière.»*



© Steve Troes



© Steve Troes

## 2 ASSEMBLÉE DE LA SECTION DES INGÉNIEURS-CONSEILS



© Steve Troes

Le président **Gaston FLESCH** présenta les priorités de la Section des Ingénieurs-Conseils au sein de l'OAI, à savoir notamment le dossier des contrats-types pour les secteurs étatique et communal, les critères de sélection et d'attribution des missions d'ingénieurs-conseils ainsi que les lignes directrices élaborées avec l'Administration des Ponts et Chaussées.

L'assemblée confirma à l'unanimité le mandat de **Gaston FLESCH** en tant que président de la Section des Ingénieurs-Conseils faisant fonction de **vice-président** du Conseil de l'Ordre. **Jeannot KOCH** estima qu'il était opportun, après de nombreuses années au service de la profession, de ne plus présenter sa candidature au poste de membre du Conseil. **Andrea DE CILLIA**, ingénieur diplômé de la TU Wien, exerçant sa profession en tant qu'associé du bureau **INCA, INGENIEURS CONSEILS ASSOCIES**, a été élu en tant que nouveau **membre ingénieur au sein du Conseil de l'Ordre**. **Jacques WEYLAND** fut réélu membre du Conseil de l'Ordre faisant fonction de membre du Comité des Ingénieurs-Conseils.



© Steve Troes



© Steve Troes



© Steve Troes



© Steve Troes

### 3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OAI

Partant du constat que le Conseil de l'OAI change de membres, **Martin LAMMAR** s'interrogea sur les changements à prévoir dans les actions de l'OAI. D'une part, il restera toujours à s'engager dans des dossiers déjà à l'ordre du jour depuis de longues années, tels que contrats-types, missions connexes, procédures d'attribution; et d'autre part, on pourra s'appuyer sur les acquis importants des 20 années de l'OAI tels que contrats-types, programme de politique architecturale, formations continues, structure professionnelle de l'OAI, présence de qualité dans les médias, et prochainement des locaux bien adaptés dans notre nouveau siège. Dès lors, il importe de formuler encore des objectifs plus ambitieux tels que l'élimination des freins dans l'exercice de nos professions.

Finalement, Martin LAMMAR lança un appel à une grande solidarité entre architectes et ingénieurs-conseils autour de l'OAI et de son nouveau Conseil.

Sur base du rapport détaillé établi par le directeur **Pierre HURT**, les activités principales ci-après furent présentées par les membres du Conseil de l'Ordre:

- ▶ le projet de règlement grand-ducal portant sur les concours d'architecture,
- ▶ l'application de la nouvelle loi sur les marchés publics,
- ▶ la transposition en droit national de la directive européenne relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles,
- ▶ la transposition en droit national de la directive européenne relative aux services dans le marché intérieur (SIM),
- ▶ le projet de modification de la loi sur le droit d'établissement portant, entre autres, définition de la profession d'urbaniste et d'aménageur,
- ▶ l'amendement de la loi portant sur l'aménagement communal et le développement urbain,
- ▶ la définition du stage,
- ▶ la définition des missions connexes et leur intégration à l'OAI (architecte d'intérieur, urbaniste, aménageur, paysagiste,...),
- ▶ le projet de règlement grand-ducal « performance énergétique des bâtiments fonctionnels »,
- ▶ le projet de loi concernant l'exercice d'une profession libérale sous forme de société,
- ▶ l'affiliation non obligatoire des membres de l'OAI au sein de la Chambre de Commerce,
- ▶ la promotion de la profession par les multiples activités: Guide OAI 2010 « Références Architectes et Ingénieurs-conseils », expositions à l'Oeko-Foire, à la Semaine Nationale du Logement et à la Foire de l'Automne, brochures OAI Energiepass nouvelle construction et habitat existant, lancement du deuxième Festival des Cabanes en 2010,
- ▶ les activités de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie,
- ▶ l'architecture et l'ingénierie dans les médias, signature de la charte portant sur les droits d'auteur des concepteurs et la communication entre journalistes et architectes/ingénieurs-conseils,
- ▶ la collaboration avec l'Office National du Tourisme, avec l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs, etc...
- ▶ les nombreux cycles de formations continues et les séances d'information de l'OAI avec notre partenaire le CRP Henri Tudor,
- ▶ l'avancement de la construction du nouveau siège ALIAI / OAI / tema.lu.
- ▶ le système des demandes de certificat online

Le directeur Pierre HURT remercia les 123 membres du Conseil, des comités, des commissions, des groupes de travail et des délégations pour leur soutien et le travail précieux fourni dans l'intérêt général des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Renforcement du secrétariat de l'OAI: Yann JEGU, chargé de missions et Monique KUNNERT, secrétaire de direction ont été engagés au cours de cet exercice.

Le directeur Pierre HURT remercia son équipe administrative, à savoir Annie HENRY, Véronique CYRON, Nancy BISCHELBACH, Yann JEGU et Monique KUNNERT, qui s'est présentée devant l'assemblée.



© Steve Troes



© Steve Troes

**Jean-Henri OFFERMANN** a assuré la tâche de réviseur de caisse depuis la constitution de l'Ordre en mars 1990; il a décidé de passer le flambeau à son fils. Jean-Henri OFFERMANN est remercié par le Conseil de l'Ordre et les membres présents à l'assemblée générale pour son engagement.

### Remerciements aux membres sortants du Conseil de l'Ordre: Jeannot KOCH, Louis WEISGERBER, Marie LUCAS et Martin LAMMAR

#### Jeannot KOCH

Au nom de tous les membres de l'Ordre et du secrétariat de l'OAI, le vice-président Gaston FLESCH retraça les étapes majeures de l'activité du trésorier Jeannot KOCH pour honorer son engagement bénévole au service de la profession:

- ▶ **membre du Conseil de l'Ordre et trésorier de l'OAI depuis octobre 2003,**
- ▶ membre du Comité des Ingénieurs-Conseils et trésorier de la Section des Ingénieurs-Conseils depuis octobre 2003,
- ▶ membre de différents groupes de travail, commissions, délégations et affiliations de l'OAI, à savoir: Inscriptions, Attribution des missions d'architecte et d'ingénieur (concours,...), Contrat-type, CRTIB, ALUSEAU, Copropriété siège ALIAI / OAI / tema.lu, EFCA (European Federation for Engineering Consultancy Associations),...

Diplômé ingénieur ENSG de l'Université de Nancy en 1979, Jeannot KOCH a travaillé dans l'entreprise Perrard de 1974 à 1977, au sein du bureau SECOTECHNIQUE jusqu'en 1991 en tant que chef de section et, ingénieur associé au bureau BEST INGENIEURS-CONSEILS de 1991 à 1994, gérant de 1995 à 2000 et gérant directeur de 2001 à 2009.

Avec sérénité, rigueur et efficacité, Jeannot KOCH s'est engagé au niveau des activités de gestion financière et administrative de l'OAI. En tant que membre de la Commission OAI Inscriptions, il a œuvré à l'application cohérente du cadre légal. Son savoir-faire était très apprécié dans la gestion financière relative à la construction de notre nouveau siège.

#### Louis WEISGERBER

Au nom de tous les membres de l'Ordre et du secrétariat de l'OAI, le président Martin LAMMAR retraça les étapes majeures de l'activité du secrétaire général Louis WEISGERBER pour honorer son engagement bénévole au service de la profession:

- ▶ membre du Comité des Architectes d'octobre 2005 à octobre 2009,
- ▶ membre du Conseil de l'Ordre d'octobre 2005 à octobre 2009,
- ▶ trésorier de la Section des Architectes d'octobre 2005 à octobre 2007,
- ▶ **secrétaire général de la Section des Architectes et de l'OAI depuis octobre 2007,**
- ▶ délégué OAI au sein du CAE (Conseil des Architectes d'Europe) depuis 2007,
- ▶ délégué OAI au sein d'Euroka (Ordres des Architectes de la Grande Région) depuis 2005,
- ▶ membre de différents groupes de travail, commissions, délégations et affiliations de l'OAI, à savoir: Inscription, Communication/Publication, ONT, mise à jour du RGD « Subventions en matière de construction à basse énergie », Cadastre vertical, Energiepass, Oekologischer Leitfaden, Dossier PPP, Commission des Sites et Monuments nationaux, Forum européen des politiques architecturales, Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants,...

Diplômé en architecture de l'ISA Saint-Luc à Liège en 1994, Louis WEISGERBER a exercé comme architecte indépendant depuis 1995 à Esch/Alzette et il a créé le bureau WEISGERBERARCHITECTE SA en avril 2005.

Avec créativité et efficacité, Louis WEISGERBER était déjà engagé avant 2005 au niveau du GT Promotion de l'OAI en participant très activement à l'organisation des expositions, foires, et publications de l'OAI, notamment les guides références. Il s'est particulièrement attaché à l'organisation des 2 dernières éditions du Bauhärepräis OAI. Son engagement avait pour objectif de surtout conférer à l'architecture et à l'ingénierie la visibilité méritée auprès du public et des maîtres d'ouvrage.



© Steve Troes



© Steve Troes





© Steve Troes

### Marie LUCAS

Au nom de tous les membres de l'Ordre et du secrétariat de l'OAI, le président Martin LAMMAR retraça les étapes majeures de l'activité du membre du Conseil Marie LUCAS pour honorer son engagement bénévole de **19 ans au service de la profession** :

- ▶ de nombreuses activités notamment de publication au sein de l'OAL (Ordre des Architectes Luxembourg) asbl,
- ▶ membre du Comité des Architectes d'octobre 1990 à octobre 2009,
- ▶ membre du Conseil de l'Ordre d'octobre 1991 à octobre 2009,
- ▶ **secrétaire générale de la Section des Architectes d'octobre 1994 à octobre 2003,**
- ▶ **secrétaire générale de l'OAI de 1994 à octobre 2003,**
- ▶ membre du « Executive Board » du CAE (Conseil des Architectes d'Europe) en 2004, date à laquelle elle a accepté d'assurer la **présidence du CAE (Conseil des Architectes d'Europe) en 2005,**
- ▶ présidente du 1<sup>er</sup> Forum européen des Politiques Architecturales au Luxembourg en 2005,
- ▶ membre fondateur et membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie de 1992 à 2002,
- ▶ présidente pendant 2 ans de l'ALOC (Association Luxembourgeoise des Organisations de la Construction),
- ▶ membre de différents groupes de travail, commissions, délégations et affiliations de l'OAI, à savoir: Inscription, Publications OAI (adato,...), Contrat-type architecte du secteur public, Responsabilité en matière de construction, Commission interministérielle pour une politique architecturale, Comité consultatif pour la formation dans le domaine de l'architecture auprès de la Commission européenne, Commission des bâtisses de la Ville de Luxembourg, Groupe des experts pour la spécialité « architectes » auprès de la commission des titres, Dossier PPP (private public partnership),...

Diplômée en architecture ISA de l'Université Saint-Luc Liège en 1984, Marie LUCAS était architecte collaboratrice libre de 1984 à 1990 à Luxembourg, collaborations avec les bureaux HERMANN & VALENTINY, Paul BRETZ & Stanislav BERBEC, Christian BAUER, de 1990 à 1997 associée du bureau CHRISTIAN BAUER SC, en 1997 création du bureau m3 architectes à Luxembourg avec Jos DELL et Michel PETIT, continué en 2002 avec Jos DELL et Alain LINSTER.

Avec perspicacité et enthousiasme, Marie LUCAS était engagée au niveau des activités de l'OAI en matière de publication (membre du 1<sup>er</sup> comité de rédaction du bulletin). Elle s'est particulièrement attachée à l'élaboration de procédures d'attributions des missions d'architectes équitables (1<sup>er</sup> règlement concours de l'OAI avec l'Administration des Bâtiments publics en 1995), à l'établissement du 1<sup>er</sup> contrat-type architecte pour le secteur communal et à l'adoption par le Gouvernement luxembourgeois du programme de politique architecturale en 2004.

### Martin LAMMAR



© Steve Troes

Au nom de tous les membres de l'Ordre et du secrétariat de l'OAI, le président honoraire Chrëscht KLEIN retraça les étapes majeures de l'activité du Président Martin LAMMAR pour honorer son engagement bénévole au service de la profession :

- ▶ 1990-2001 représentant de l'OAI dans différents groupes de travail, tels : élaboration des premiers textes ITM, interfaces de collaboration entre architectes et ingénieurs, commission consultative des bâtisses de la VdL,...
- ▶ **Président de la Section des Architectes et de l'OAI depuis octobre 2001,**
- ▶ membre du Comité des Architectes depuis octobre 2001,
- ▶ membre du Conseil de l'Ordre depuis octobre 2001,
- ▶ vice-président de l'ALIAI depuis octobre 2001,
- ▶ maître d'ouvrage délégué des copropriétaires pour la construction du siège ALIAI/OAI/tema.lu,
- ▶ membre de nombreux groupes de travail, commissions, affiliations et délégations, à savoir :

conseil d'administration de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie lors de sa restructuration, Euroka (Ordres des Architectes de la Grande Région), Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants, Commission des Sites et Monuments, Commission interministérielle pour une politique architecturale, Comité de pilotage des formations OAI / CRP-Henri Tudor,...

Diplômé de l'UPA de Nancy en 1982, il a créé l'Atelier A+U avec Edmond DECKER et René MASSARD en août 1982;

en 2006, création avec Edmond DECKER de la SA DECKER, LAMMAR et ASSOCIES.

Avec précision et circonspection, Martin LAMMAR a notamment mené à bon port les négociations quant à l'instauration du premier contrat-type architecte pour le secteur communal en vigueur à partir de janvier 2003. Il a initié la structuration de l'activité de formation continue de l'OAI en tant qu'initiateur de plusieurs cycles de formation.

Son engagement avait pour objectif l'amélioration des conditions d'exercice de la profession (relations contractuelles justes, un cadre légal et réglementaire cohérent, l'organisation correcte de concours,...) et la révélation de sa véritable dimension au travail de l'architecte et de l'ingénieur-conseil aux niveaux économique, social, artistique et culturel.

### Remerciements à Pierre HURT

#### 20 ans au service des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil

Au nom de tous les membres de l'Ordre, du Conseil et des Comités de l'OAI, le président honoraire Chrëscht KLEIN retraça les étapes majeures de l'activité du directeur Pierre HURT pour honorer son engagement depuis 20 ans au service de la profession.

Né en 1964 à Luxembourg, diplômé d'un Master en Administration des Affaires de l'Université de Nancy 2, Pierre HURT assure la direction de l'OAI depuis sa constitution en mars 1990.

Par un travail de pionnier, il a largement contribué à mettre sur pied avec compétence, enthousiasme, dynamisme et une très grande disponibilité toutes les structures de l'OAI.

Avec sa personnalité et son efficacité, il a œuvré pour acquérir la reconnaissance et le rayonnement actuels de l'OAI au niveau des missions légales, d'organisation professionnelle, d'intérêt public et culturelles de l'OAI.

Le président honoraire Chrëscht KLEIN exprima la certitude que les 20 prochaines années du directeur Pierre HURT seront aussi fructueuses pour l'OAI que les 20 premières.

Les membres présents à l'assemblée générale ont longuement ovationné Martin LAMMAR et Pierre HURT pour leur engagement au bénéfice de la profession.

### Présentation des nouveaux membres obligatoires et facultatifs débutant dans la profession et établis au Luxembourg

Les nouveaux membres inscrits à l'OAI entre le 01.10.2008 et 30.09.2009 et ayant obtenu leur diplôme après le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sont présentés, à savoir :

BARBATO Sabrina, FERNANDES LUIS Miguel, FREY Jennifer, HAMES Laurence, LANNERS Laurent, POEKER Pitt, SABERIN Vahid, SPEICHER Judith.

### Clôture de la séance par le président entrant

Dans son discours de clôture, le président entrant Bob STROTZ remercia encore une fois les 4 membres sortant du Conseil de l'Ordre. Le Conseil aura un nouveau visage (sur 7 membres, 4 ont changé), mais l'équipe en place pourra se fier au directeur Pierre HURT et son équipe du secrétariat.



© Steve Troes



© Steve Troes



© Steve Troes

Le président entrant apprécie très profondément Pierre HURT pour son engagement et son savoir dans l'intérêt de l'OAI, et il se réjouit dès à présent de la bonne collaboration.

L'absence de préjugés du nouveau président peut générer de nouvelles opportunités et chances pour l'activité et la politique de l'OAI. En outre, le Conseil n'est pas un cercle fermé et il est tout à fait ouvert aux suggestions d'améliorations constructives des membres. Le président lance également un large appel à tous les membres de l'Ordre qui souhaitent contribuer à la réalisation des nombreuses tâches et objectifs de l'OAI.

Le président clôture la séance et invita les membres au dîner offert à l'issue de l'assemblée.



© Steve Troes

Sur invitation du directeur Pierre HURT, les membres présents ont signé 4 photographies des membres sortant du Conseil, Martin LAMMAR, Marie LUCAS, Louis WEISGERBER et Jeannot KOCH, en leur témoignant ainsi une profonde reconnaissance pour leur engagement au service de la profession.

**Le nouveau Conseil de l'Ordre** se compose donc de Bob STROTZ, président; Gaston FLESCH, vice-président; Thierry CRUCHTEN, Andrea DE CILLIA, Sala MAKUMBUNDU, Max VON ROESGEN et Jacques WEYLAND, membres.

## ENTREVUES AVEC CLAUDE WISELER, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

Une entrevue entre l'OAI et le Ministre Claude WISELER, accompagné de délégations du Ministère du Développement durable et des Infrastructures et de l'Administration des Bâtiments publics, a eu lieu le 26 octobre 2009, qui a porté principalement sur la poursuite des **négociations quant à la mise à jour des contrats-types architecte et ingénieurs-conseils** pour les besoins de l'Administration des Bâtiments publics. En outre, le projet de règlement grand-ducal « Concours » a été discuté, ainsi que la formation des organisateurs de concours et des jurés, et l'établissement d'un règlement-type.

Le Ministre Claude WISELER a appuyé l'initiative de l'OAI en collaboration avec l'ILNAS et le CTIE d'établir un « Code » de la construction et d'un portail de la construction.

Lors de l'entrevue du 20 juillet 2010, le suivi de la négociation des contrats-types architecte et ingénieurs-conseils pour le secteur étatique (Administration des Bâtiments publics,...) a notamment été discuté.

Cette négociation sera poursuivie lors de la prochaine réunion commune qui aura lieu lundi 4 octobre 2010 au Ministère du Développement Durable et des Infrastructures.

L'OAI a également présenté son avis concernant le **projet de règlement grand-ducal « Concours »**, notamment en ce qui concerne la composition du jury et la désignation du président du jury, les prestations requises par le commettant et la propriété intellectuelle.



## FOIRE DE L'ETUDIANT 2009

L'OAI a participé à la Foire de l'Etudiant 2009 les 12 et 13 novembre 2009 avec son stand d'information.



## DERNIÈRES SÉANCES D'INFORMATION POUR LES MEMBRES OAI

L'OAI a organisé quatre séances d'information à destination de ces membres :

- ▶ 1 220 membres de l'OAI ont participé à la séance d'information relative **aux nouveautés de la législation sur les marchés publics** du 17 novembre 2009 par **Claude PAULY** et **Félicie WEYCKER** du Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI) dans la salle de Musique de Chambre de la Philharmonie.
- ▶ 2 140 membres de l'OAI ont participé à la séance d'information relative **aux procédures d'autorisation de bâtir et PAP à la Ville de Luxembourg** du 2 février 2010 par **Sonja GENGLER**, **Karin NEUBERG** et **Kurt BURELBACH**, de la Ville de Luxembourg, au Centre de Recherche public Henri Tudor à Luxembourg-Kirchberg.
- ▶ 3 98 membres de l'OAI ont participé à la séance d'information sur le thème **Responsabilités / Assurances / Jurisprudences** du 23 février 2010 par **Maître Dominique BORNERT** du cabinet Allen&Overy, conseiller juridique de l'OAI, et par **Mike DUHR** et **Stéphane BORRES** de MARSH SA, courtier en assurances, au Centre de Recherche public Henri Tudor à Luxembourg-Kirchberg.
- ▶ 4 170 membres de l'OAI ont participé à la séance d'information sur le thème de la **performance énergétique des bâtiments fonctionnels** du 7 juin 2010 par **Tom EISCHEN**, Commissaire du Gouvernement à l'Energie au Centre de Recherche public Henri Tudor à Luxembourg-Kirchberg.

Les documents présentés lors de ces séances d'information peuvent être consultés sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « formations continues » => « séances d'information (documentation) ».

## CONFÉRENCE SUR LE CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE À LA BCEE LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2009

La Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat (BCEE) en partenariat avec l'OAI, MyEnergy et ETIKA a organisée une deuxième édition de la conférence sur le certificat de performance énergétique le 1<sup>er</sup> décembre 2009 au siège Rousegärtchen de la BCEE. Une centaine de personnes a participé à cette conférence.

## ENTREVUE DU 3 DÉCEMBRE 2009 AVEC LA COMMISSION PARLEMENTAIRE « LOGEMENT »



La Commission Parlementaire « Logement » était représentée par ses membres suivants : Marcel OBERWEIS, Eugène BERGER, André BAULER, Claudia DALL'AGNOL, Félix EISCHEN, Léon GLODEN, Jacques-Yves HENCKES, Henri KOX, Marc LIES, Paul-Henri MEYERS, et Ben SCHEUER.

Les points suivants ont été discutés lors de cette entrevue :

- ▶ Réflexions de l'OAI au sujet du Pacte Logement (initiative privée, vente combinée, procédures (PAP,...), code de la construction, mission complète des concepteurs (contrôle, assistance lors mise sur pied des projets,...), (assurance,...))
- ▶ Programme du Gouvernement en matière de logement (analyse juridique concernant la vente combinée,...)
- ▶ Programme de politique architecturale arrêté par le Conseil du Gouvernement
- ▶ Activités communes Commission parlementaire Logement et OAI



- ▶ Divers (carnet de l'habitat, performance énergétique, formation continue OAI, commission du bâtiment, conseil supérieur du logement, commission « Wohnen im Alter »,...)
  - ▶ Le dossier des régimes de responsabilité en matière de construction.
  - ▶ Les points touchant plus particulièrement au Logement seront également abordés lors de la réunion du 7 janvier 2010 avec le Ministre du Logement Marco SCHANK.
- Pour suivre le secteur du logement sur le terrain, l'OAI a organisé **une visite de réalisations exemplaires à Esch-sur-Alzette (Nonnewissen, Belval) le 18 mai 2010 pour les parlementaires.**

Les réflexions de l'OAI au sujet du Pacte Logement peuvent être consultées sur le site internet de l'OAI [www.oai.lu](http://www.oai.lu) dans les archives de la rubrique « Bulletin/Avis OAI ».



© David Laurent

## « WOMAN BUSINESS MANAGER OF THE YEAR AWARD 2009 »

Le 10 décembre 2009, la Dexia Banque Internationale a remis pour la quatrième fois, le « Woman Business Manager of the Year Award 2009 ». Ce prix est destiné chaque année à honorer une femme cheffe ou dirigeante d'entreprise, qui a particulièrement bien réussi dans le développement et la direction de son activité. **Arlette Schneiders architecte** a été finaliste dans ce concours.



© Cour Grand-ducale

## AUDIENCE AU PALAIS GRAND-DUCAL PAR SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC POUR LES NOUVEAUX MEMBRES OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS DE L'OAI.

Une vingtaine de **nouveaux membres débutant dans la profession et établis au Luxembourg**, accompagnés par **Bob STROTZ, Président** et **Gaston FLESCHE, Vice-Président** ont été reçus le 11 décembre 2009 en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc.



## PUBLICATIONS DANS LA REVUE DE L'ULC « DE KONSUMENT »

L'OAI et l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC) ont pour objectif commun d'assurer une meilleure protection du consommateur dans un cadre de vie durable et de qualité.

Afin d'informer les membres de l'ULC, l'OAI a publié des articles sur le **certificat de performance énergétique** dans le n°9/2009 (nouvelle construction) et le n°10/2009 (habitat existant), ainsi que sur la **recommandation d'un contrat-type architecte pour le secteur privé** dans le n°12/2009 de la revue « de Konsument » imprimée à 45 000 exemplaires. Vous trouverez plus d'information sur [www.ulc.lu](http://www.ulc.lu)



## PUBLICATION DANS LA REVUE ATHOME

L'OAI a participé au dossier d'atHome Magazine sur l'Energiepass (publié en décembre 2009). Imprimé à 10.000 exemplaires et largement distribué au Luxembourg, cette brochure permet d'améliorer la visibilité des membres de l'OAI actifs dans le domaine du certificat de performance énergétique et du Conseil en Energie.

D'autre part, l'OAI est présent sur le site [www.athome.lu](http://www.athome.lu) dans la rubrique « Construire ». En effet, le lien « **Trouver un architecte - ingénieur-conseil** » dans l'encart « **Les partenaires indispensables** » dirige les utilisateurs vers l'annuaire des membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

## ENTREVUE DU 7 JANVIER 2010 AVEC MARCO SCHANK, MINISTRE DU LOGEMENT

Lors de cette entrevue au Ministère du Logement, l'OAI a rappelé ses réflexions émises au sujet du **Pacte Logement**. Quant à l'analyse juridique concernant la vente combinée, la demande de l'OAI concernant une obligation d'assurances pour tous les acteurs de la construction trouve l'appui du Ministre. Le **programme de politique architecturale** arrêté par le Conseil du Gouvernement a également été discuté.

L'accent sera mis cette année sur la rénovation et la transformation dans le cadre de l'exposition commune lors de la **Semaine Nationale du Logement**. Le Ministère a en outre indiqué qu'il souhaite relancer le débat en matière de **contrôle des certificats de performance énergétique sur chantier**. Enfin, l'outil « **carnet de l'habitat** » est actuellement mis à jour; l'obtention de primes sera liée à ce carnet.



## CONFÉRENCE LUXREAL « ENERGISING VALUATION IN EUROPE: HOW DOES COST OF ENERGY AFFECT YOUR REAL ESTATE BUSINESS? » LE 20 JANVIER 2010

L'OAI est partenaire de coopération de LuxReal Real Estate Association of Luxembourg a.s.b.l. La réception de nouvel an de cette association a eu lieu le 20 janvier 2010 dans les locaux de KPMG Luxembourg sur le thème « **Energising Valuation in Europe: How does cost of energy affect your Real Estate Business?** ». 2 membres de l'OAI faisaient parties des orateurs: d'une part, **Bob STROTZ, architecte, président de l'OAI**, a présenté l'Ordre et ses activités. D'autre part, le sujet « **Optimised energy design and impact on competitiveness** » a été exposé par **André LAVANDIER, ingénieur-conseil**. Plus de 170 personnes étaient présentes lors de cette manifestation.

## SÉANCE DE FORMATION SUR L'ARCHITECTURE, L'INGÉNIERIE, L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME AU LUXEMBOURG POUR JOURNALISTES LE 26 JANVIER 2010 À LA MAISON DE LA PRESSE

Suite à la Journée OAI « Presse, Médias/Architecture, Ingénierie, Urbanisme » du 13 octobre 2010 (cf. bulletin n°67) a eu lieu une première activité commune du Conseil de Presse et de l'OAI le 26 janvier 2010 à la Maison de la Presse.

Il s'agissait d'une séance de formation pour journalistes sur l'architecture, l'ingénierie, l'aménagement du territoire, l'urbanisme au Luxembourg. **Bob STROTZ, architecte, président de l'OAI**, a tout d'abord présenté l'OAI et les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil. **Pierre HURT, directeur de l'OAI** a ensuite exposé la charte Conseil de Presse/OAI « **Droits d'auteur des architectes et des ingénieurs-conseils et Communication entre concepteur et journaliste** ». Enfin, **Thierry CRUCHTEN, architecte, secrétaire général de l'OAI** a présenté des réalisations exemplaires (architectures contemporaines, durables,...) sur base de la 8<sup>ème</sup> édition du **Guide OAI 2010 « Références Architectes et Ingénieurs-Conseils »**.



Cette séance a été suivie par la visite le 9 février 2010 de la **nouvelle Bibliothèque « Cité » de la Ville de Luxembourg** avec description du parti architectural et des choix qui ont été pris pour réaliser l'ouvrage. Sur base de l'aide-mémoire « **Présentation d'articles / reportages relatifs à des projets / réalisations de membres OAI** », le bâtiment a été commenté et discuté lors de cette visite par son concepteur **Nico ENGEL, architecte, du bureau BENG**.

Vu l'intérêt et l'enthousiasme manifestés par les journalistes lors de cette séance, d'autres activités communes seront organisées par le Conseil de Presse et l'OAI.



## FESTIVAL DES CABANES OAI / SNJ 2010

**Proclamation des résultats du concours: 35 projets retenus pour être construits en juillet 2010**

Après le succès du « Festival des cabanes 2007 » dans cadre de « Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 », le **Service National de la Jeunesse (SNJ) et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI)** ont invité les jeunes à participer au **deuxième concours de créativité en architecture pour les jeunes**. La deuxième édition du « Festival des cabanes » a été placée dans le cadre des festivités officielles organisées à l'occasion du 25<sup>ième</sup> anniversaire des Accords de Schengen.

Montrer le potentiel de créativité des jeunes dans un domaine original, sensibiliser les jeunes en matière d'architecture, les mettre en mesure d'assurer leur rôle de futur maître d'ouvrage conscient de sa responsabilité pour un cadre de vie durable, proposer un événement qui donne à des jeunes issus de milieux très différents la possibilité de collaborer à un projet commun, tels étaient les objectifs principaux de cette initiative.



Suite à l'appel lancé fin 2009, une soixantaine de projets de cabanes temporaires ont été remis. Ces projets ont été élaborés par des jeunes âgés de 12 à 25 ans. Il s'agit de groupes formés au sein de classes scolaires, de maisons de jeunes, d'organisations de jeunesse ou de groupes librement constitués. 26 architectes s'étaient déclarés prêts à aider bénévolement les groupes de jeunes.



Le jury a retenu **37 projets (36 cabanes temporaires, 1 cabane durable)** à réaliser par les groupes de jeunes en juillet 2010 sur le site des « Baggerweiheren » de Remerschen. Le jury était composé des membres suivants: **Laurent CREPIN (Domaine provincial de Chevetogne (B), Thierry CRUCHTEN (Architecte), Nico ENGEL (Architecte), Pierre HURT (Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils), Roland KUHN (Chambre des Métiers), Jo KOX (Casino – Forum d'Art Contemporain), Steve SCHMIT (RTL), François VALENTINY (Architecte), Roger WEBER (Commune de Schengen), Nathalie SCHIRTZ (SNJ)**

Les projets sélectionnés ont été présentés le 22 février 2010 lors d'une conférence de presse en présence des jeunes participants. À cette occasion, l'ensemble des projets a été exposé.





### Vernissage du Festival des Cabanes vendredi 16 juillet 2010 sur le site des « Baggerweiheren » de Remerschen

Le Festival des Cabanes a été inauguré vendredi 16 juillet par **Marie-Josée JACOBS**, Ministre de la Famille et à l'Intégration, par **Bob STROTZ**, architecte, Président de l'OAI, par **Georges METZ**, Directeur du Service National de la Jeunesse (SNJ) et par **Roger WEBER**, Bourgmestre de la commune de Schengen, en présence de **Laurent MOSAR**, Président de la Chambre des Députés.



Le Festival des Cabanes du 17 juillet au 2 août 2010 a invité à découvrir les cabanes construites par les jeunes : des cabanes flottantes, des cabanes suspendues et même une cabane renversée... Ces cabanes ont été construites par 240 jeunes. La cabane durable fera partie intégrante de l'aire de jeux installée sur le site des « Baggerweiheren ».

Le Festival des Cabanes a rencontré un franc succès : **3600 personnes** ont visité l'exposition au long des 2 semaines.

Un catalogue retraçant toute l'aventure du Festival des Cabanes sera publié fin 2010.

**Une troisième édition du Festival des cabanes est déjà planifiée pour 2013.**

Les intéressés trouveront les informations détaillées sur le site Internet [www.cabanes.lu](http://www.cabanes.lu)



### URBAN LIVING DIFFERDANGE DU 5 AU 7 MARS 2010

L'OAI a présenté son exposition « Haut präiswäert wunnen zu Lëtzebuerg » de la Semaine Nationale du Logement 2009 lors du **weekend communal du logement « Urban Living Differdange »** du 5 au 7 mars 2010.

Cette exposition était située dans le hall d'entrée du Centre Sportif d'Oberkorn.

Plus d'informations peuvent être retrouvées sur le site [www.differdange.lu](http://www.differdange.lu)



### VITRINE « ARCHITECTURE » EN MARS 2010

La librairie Ernster à Luxembourg-ville, en collaboration avec l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils et la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, a mis en place une **Vitrine « Architecture »** présentant le **Guide OAI 2010 « Références Architectes et Ingénieurs-Conseils »** et l'ouvrage « **LX Architecture** » de la FAI.

Cette vitrine a été présentée officiellement mercredi 10 mars 2010 par **Bob STROTZ**, architecte, Président de l'OAI, par **Alain LINSTER**, Président honoraire de la FAI, par **Fernand ERNSTER**, Directeur de la Librairie ERNSTER, et par **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI.



### RÉUNION ÉLARGIE DU COMITÉ DES ARCHITECTES DU 16 MARS 2010

Soucieux de mieux cerner les attentes des membres, et de préparer la stratégie des architectes au sein de l'OAI, une **réunion élargie du Comité des Architectes** a été organisée le **16 mars 2010** au chalet « An der Géisserei » à Luxembourg-Eich.





Après une introduction générale et une présentation de la structure des activités OAI, les dossiers en cours suivant ont été discutés :

- ▶ Questionnaire quant aux problèmes concernant la collaboration entre architectes et ingénieurs
- ▶ Fiches de travail destinées aux membres sur des thèmes professionnels
- ▶ Aménagement et fonctionnement du futur siège de l'OAI
- ▶ Brainstorming sur les activités dans le cadre du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'OAI en 2010
- ▶ Groupe de travail ad hoc VdL / OAI pour retravailler les règlements en matière d'urbanisme
- ▶ Divers et autres propositions des participants ('Gestaltungsbeirat' au niveau des commissions des bâtisses des communes, règlement général sur les bâtisses actuellement en élaboration par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région, réglementation CPE (notamment contrôle et la responsabilité des architectes en la matière au cas où la construction ne correspond pas au CPE), contrats de maîtrise d'œuvre du Fonds Belval,...)

Suite à cette réunion, des groupes de travail ad hoc ont été constitués afin d'étudier plus en profondeur ces différents sujets.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ALIAI LE 15/04/2010: NOUVEAU PRÉSIDENT MARC SOLVI

L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels (ALIAI) avait convié ses membres à son assemblée générale ordinaire le jeudi 15 avril 2010 à la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication, Luxembourg-Kirchberg.



Après présentation du programme des activités (conférences, visites, voyages) par le président **Jean-Pierre Wagener**, les présidents des différentes associations de l'ALIAI ont présenté leur activité :

- ▶ **François Jaeger**, Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI)
- ▶ **Bob Strotz**, Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils (OAI)
- ▶ **Michel Loos**, Technology Managers (Tema.lu)
- ▶ **Erwin Bruch**, Association des Coordinateurs de Sécurité et de Santé Luxembourg (ACSSL)
- ▶ **Jean-Paul Juncker**, Luxembourg Senior Consultants (LSC)
- ▶ **Georges Hamer**, Association des Travailleurs Désignés Luxembourg (ATDL)
- ▶ **Michel Hansen**, Association Nationale des Etudiants Ingénieurs Luxembourgeois (ANEIL)
- ▶ Ensuite, **André Baldauff**, trésorier de l'ALIAI, rapporte sur la situation financière qui peut se prévaloir d'être saine.

À la fin, le président **Jean-Pierre Wagener**, ne renouvelant pas son mandat de président, présente son successeur, à savoir M. **Marc Solvi**, directeur général de **Paul Wurth SA**.

Jean-Pierre Wagener fut chaleureusement remercié pour son engagement au sein des associations. Membre de l'ALIAI depuis 1964, il fut élu Président de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI) en 1980, puis Président de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels (ALIAI) en 1996.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ALI LE 20/04/2010 : NOUVEAU PRÉSIDENT YVES ELSÉN

L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI) avait convié ses membres à son Assemblée Générale ordinaire le mardi 20 avril 2010 au Lycée Technique de Bonnevoie à Luxembourg.

Après les mots de bienvenue du Président, **François Jaeger** et la présentation du programme des activités par la secrétaire générale, **Janine Bisdorff**, le président de l'Association Nationale des Etudiants Ingénieurs Luxembourgeois (ANEIL) a présenté les activités de l'association.

Ensuite, **Dany Winbomont**, ingénieur-conseil, trésorier de l'ALI, a fait le rapport de la situation financière qui peut se prévaloir d'être saine.

Le président **François Jaeger**, qui avait la présidence de l'ALI pendant 14 ans a exprimé le souhait de ne plus renouveler son mandat qui venait à terme.

Il a remercié l'ensemble des membres de leur grande confiance et de l'appui qu'ils lui ont témoigné tout au long de ses mandats. Il a remercié aussi et en particulier le Conseil d'Administration et le secrétariat pour son excellent soutien et sa précieuse aide pendant ses mandats.

Il a ensuite, présenté son successeur, M. **Yves Elsen**, Managing Partner & CEO de HITEC Luxembourg SA qui assurera la nouvelle présidence ALI et lui a souhaité beaucoup de succès et la réussite dans sa nouvelle fonction.



## FORUM LUXREAL «RESIDENTIAL - LIVING AND INVESTING IN LUXEMBOURG» LE 28/04/2010

LuxReal Real Estate Association of Luxembourg a.s.b.l. a organisé en partenariat avec l'OAI sa 3<sup>ème</sup> rencontre sur le thème «**Residential – Living and investing in Luxembourg**» le 28 avril 2010. Après un mot de bienvenue de **Bob STROTZ**, architecte, président de l'OAI, et de **Sandra Müller** de LuxReal, **Marcel Oberweis**, Député, Président de la Commission parlementaire du Logement, a proposé un exposé sur le thème «**Luxembourg Residential**». **Marie-Hélène LUCAS**, architecte, a ensuite participé à une table ronde ayant pour sujet «**Living and investing in Luxembourg**». Enfin, les architectes **Shahram AGAAJANI** et **Thierry CRUCHTEN** ont présenté le sujet «**Architecture-the art of living**». Environ 200 personnes ont participé à cette rencontre.

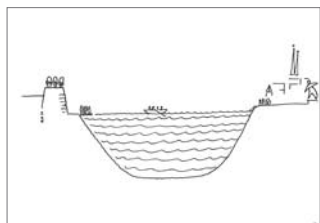


© ONT

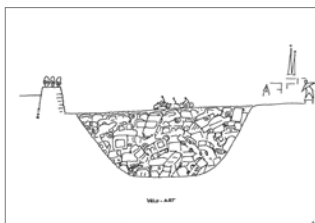
## INCOMING DAY ONT LE 6 MAI 2010

L'Office National du Tourisme (ONT) a organisé son Incoming Day pour les Communes membres de l'ONT le 6 mai 2010 au Lycée à Mersch sur le thème «**Wichtigkeit des Ortbildes im Tourismus**». Entre autres, **Bob STROTZ**, architecte, président de l'OAI, **Pierre HURT**, directeur de l'OAI, **Tatiana FABECK** et **Albert GOEDERT**, architectes, membres de l'OAI ont présenté différents points de vue autour de ce thème. L'après-midi s'est poursuivi par une table ronde avec, entre autres, les architectes **Romain HOFFMANN**, **Nico STEINMETZ** et **Isabelle VAN DRIESSCHE**.

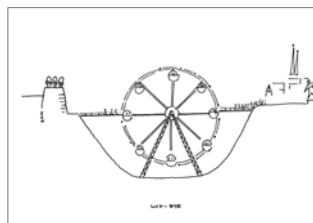
L'OAI et l'ONT ont souligné lors de cette rencontre l'importance d'un développement coordonné entre tourisme, aménagement du territoire et architecture. Une sensibilisation plus poussée des décideurs communaux et des porteurs de projets touristiques à une architecture contemporaine exigeante et à un traitement respectueux du patrimoine bâti est encore nécessaire. Dans ce cadre, des initiatives telles que la **carte touristique sur l'architecture contemporaine au Luxembourg** préparée par l'OAI et l'ONT sont à saluer.



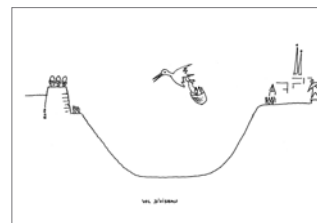
© Romain Hoffmann



© Romain Hoffmann



© Romain Hoffmann



© Romain Hoffmann



## VOYAGES D'ÉTUDES OAI À NANTES DU 13 AU 16 MAI 2010

Lors de ce voyage très passionnant, les objets suivants ont, entre autres, été visités: chantiers navals de Saint-Nazaire; Hangar à Bananes (Agence Roulleau) (lieu d'exposition, de rencontres culturelles et de restauration); Maison de l'Architecture; Palais de justice (Jean Nouvel); Ecole d'architecture (Lacaton & Vassal); Manny bureau HQE (Tetrarc Architectes); SAMOA (Société d'aménagement de la métropole ouest atlantique); Médiathèque Floresca Guépin (Forma 6); Le Jardin des Poupies (Topos Architecture); Gambette 7 logements HQE (GLV); Playtime logements collectifs (Tetrarc Architectes); Arborea (Tetrarc Architectes).

## PROPOSITIONS OAI D'AMENDEMENTS DU PROJET DE LOI CONCERNANT LE DROIT D'ÉTABLISSEMENT

Le Ministère des Classes moyennes a transmis à l'OAI le projet de loi concernant le droit d'établissement. De nombreux points des avis de l'OAI du 4 septembre 2009 et du 19 mai 2008 ont été repris par le Ministère. Cependant, certaines propositions essentielles de l'OAI et de l'AULA (mesures d'équivalence et de transition en ce qui concerne les urbanistes/aménageurs,...) n'ont pas été retenues à ce stade.

Les propositions que l'OAI a fait parvenir à **Françoise HETTO-GAASCH, Ministre des Classes moyennes**, peuvent être consultées sur le site de l'OAI [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « bulletin/avis oai ».



## LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET DE L'OAI LE 7 JUIN 2010

L'OAI vient de lancer son nouveau site Internet [www.oai.lu](http://www.oai.lu). Mis à jour dans sa présentation et ses fonctionnalités, il offre une interface sobre et conviviale pour accéder aux diverses informations liées à l'activité de l'Ordre. La page d'accueil reprend notamment une rubrique « Services » proposant directement les liens vers les informations les plus demandées.

Le site conserve ses points forts essentiels :

- ▶ une partie en libre accès pour le grand public reprenant des informations sur l'actualité de l'Ordre : activités (Exposition « Haut präiswäert wunnen zu Lëtzebuerg », ...) et publications (Guide OAI « Références Architectes et Ingénieurs-conseils », brochures Energiepass, bulletins), la liste des membres de l'OAI offrant leurs services dans le domaine BAUEN & ENERGIE, les offres et demandes d'emploi, la recommandation de contrat-type architecte pour le secteur privé, les formations continues OAI/CRP - Henri Tudor,...
- ▶ l'annuaire des membres OAI, outil de recherche intuitif et multicritère (métier, activités, localités, ...) pour accéder rapidement aux coordonnées des membres,...
- ▶ un accès réservé aux membres avec des documents d'intérêt professionnel (circulaires aux membres, notes professionnelles, fiches de travail, documents pour les assemblées générales, ...), les concours d'architecture et d'ingénierie publiés au Luxembourg ainsi qu'une sélection de concours étrangers, ...

Le site permettra d'effectuer de nombreuses opérations en ligne comme par exemple l'inscription aux manifestations de l'OAI (séances d'information, conférences, ...). Il offre également la possibilité de s'inscrire à une newsletter pour le grand public. Enfin, les membres pourront demander en ligne divers documents administratifs.

Nous vous souhaitons une passionnante découverte de ce nouveau site. Nous sommes ouverts à toutes vos remarques ou suggestions pour le rendre encore plus vivant et attractif.



## REMERCIEMENT AU SEIN DU SECRÉTARIAT OAI

Le directeur Pierre HURT a remercié **Annie HENRY** pour 20 ans au service de l'OAI en tant que secrétaire lors d'une réception le 8 juin 2010.

## RÉUNION DU 16 JUIN 2010 AVEC PATRICK SANAVIA, DIRECTEUR DU SERVICE DES SITES ET MONUMENTS NATIONAUX CONCERNANT L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

Cette réunion a porté sur l'inventorisation du patrimoine bâti. L'OAI et l'AULa apprécient la volonté du SSMN d'établir un inventaire professionnel des ensembles et bâtiments dignes de protection à l'échelle du pays et saluent l'initiative d'offrir une formation et un modèle standard de fiche de recensement pour ce travail d'inventaire.

Cependant, l'OAI et l'AULa s'opposent à l'intégration d'un tel inventaire dans le cadre de l'étude préparatoire du PAG pour les raisons suivantes :

- ▶ L'étude préparatoire est déjà un travail lourd et long. L'« évaluation globale de la situation existante » est l'occasion de relever les informations et données manquantes

Lors de cette réunion, le Service des Sites et Monuments Nationaux a rappelé que son architecte John VONCKEN fournit une aide sur le terrain pour établir la **préparation de l'inventaire du patrimoine bâti**.

Il peut être contacté par mail [john.voncken@ssmn.etat.lu](mailto:john.voncken@ssmn.etat.lu)

et la loi, par la révision du PAG tous les 6 ans, permet de compléter l'analyse en réponse aux besoins propres à chaque commune.

- ▶ Les communes doivent pouvoir juger de leurs besoins et priorités en termes de planning et de moyens : patrimoine bâti, environnement, eau, équipements, circulation, de réseaux, etc (obligations Pacte logement).
- ▶ Un inventaire SSMN doit donc être un choix car c'est un travail de longue haleine. Intégré à l'étude préparatoire, il en allonge la durée et en augmente le budget déjà élevé (non inclus dans la plupart des contrats en cours).

En conséquence, l'OAI et l'AULa proposent de considérer cet inventaire comme un travail indépendant de l'étude préparatoire au PAG, au même titre que d'autres compléments d'étude d'intérêt communal : cadastre des biotopes, études sur l'eau, études de circulation, d'infrastructures ou de réseaux, etc.

Le paiement des prestations en la matière est à effectuer sur base d'un tableau d'honoraires correspondant à la réalité des prestations fournies. Une recommandation en la matière sera établie par le SSMN, l'OAI et le Syvicol.

L'OAI et l'AULa donnent la priorité à l'achèvement rapide des PAG, donc excluent toute surcharge obligatoire du contenu de l'étude préparatoire retardant la mise en application de premières mesures de protection du patrimoine pour faire face à la pression foncière actuelle.

Dans l'intérêt des communes et de leurs besoins, l'OAI et l'AULa soutiennent une coopération active avec le SSMN, mais dans le cadre d'une réalisation progressive de cet inventaire, et posent aussi la question de son financement en raison de son intérêt tant national que communal.



## LA PROFESSION LIBÉRALE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR ENFIN RECONNUE

Le 17 juin 2010, l'OAI, représenté par son Président **Bob STROTZ, architecte**, son directeur **Pierre HURT**, ainsi qu'une délégation d'architectes d'intérieur parmi laquelle **Christiane BESCH, architecte d'intérieur**, membre du Comité des Architectes, a présenté à **Madame Françoise HETTO-GAASCH, Ministre des Classes moyennes**, le nouveau groupe de l'OAI. En effet les architectes d'intérieur exerçant à titre d'indépendant peuvent désormais s'inscrire à l'OAI. Pour les nouveaux membres c'est la reconnaissance officielle d'une profession longtemps méconnue. Désormais les directives sont précises:

La qualification professionnelle de l'architecte d'intérieur est sanctionnée par un diplôme de fin d'études universitaires ou d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat luxembourgeois.

La loi sur le droit d'établissement dispose que « la profession d'architecte d'intérieur indépendant consiste à créer et à composer des espaces intérieurs, à établir les plans d'une telle œuvre, à effectuer la synthèse et l'analyse des activités diverses participant à la réalisation d'une telle œuvre. »

Ne peuvent porter le titre d'« architecte d'intérieur » et exercer la profession indépendante d'architecte d'intérieur que des personnes inscrites au Tableau de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, qui possèdent une autorisation d'établissement émise par le Ministère des Classes Moyennes et dont le diplôme est inscrit au registre des titres d'enseignement supérieur.

Vu la loi régissant l'OAI, les architectes d'intérieur ne sont pas autorisés à présenter, auprès des instances publiques, des projets soumis à autorisation de bâtir. Dans un tel cas, l'architecte d'intérieur travaillera avec un architecte voire un ingénieur-conseil.

La profession, tout comme celles de l'architecte et de l'ingénieur-conseil, est soumise à une stricte déontologie. Elle est notamment indépendante de toute activité commerciale ou entreprise liée à la construction ou à l'ameublement.

---

L'architecte d'intérieur a comme objectif principal la défense des intérêts de son client. Il est à l'écoute du client pour définir ses besoins, objectifs et désirs dans le cadre du budget fixé et dans le contexte de la surface et du volume donné.

L'architecte d'intérieur analyse les relations complexes et les interférences subtiles entre les différents niveaux du design: l'espace, l'objet, l'économie, l'écologie, les techniques, la culture, etc. Il mène l'architecture à son terme dans le détail rationnel et poétique par la maîtrise des volumes, de la lumière, des couleurs, des matériaux et du mobilier afin de créer des lieux non seulement opérationnels mais reflétant l'identité du maître d'ouvrage. Située dans cette perspective très spécifique, la pratique professionnelle est néanmoins structurée comme celle de l'architecture: concevoir le projet, établir les plans et effectuer la coordination et la supervision de la réalisation.

Son activité professionnelle couvre une part du champ de l'architecture, les microarchitectures et les aménagements d'espaces intérieurs publics et privés - et le design par la création de meubles et d'objets complétant ces espaces.

Tant au niveau de nouvelles constructions et de réaménagements, dans le cadre du concept architectural, qu'au niveau de la rénovation de bâtiments anciens et historiques, l'architecture d'intérieur est un atout indispensable.

Les architectes d'intérieur inscrits au Tableau de l'Ordre peuvent être trouvés dans l'annuaire des membres du nouveau site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

---

## **AVIS OAI/AULA DU 18 JUIN 2010 SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI MODIFIÉE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN**

---

L'Ordre a reçu le 23 décembre 2009 les avant-projets de règlements grand-ducaux (PAP, PAG et études préparatoires) portant exécution du projet de loi concernant l'aménagement communal et le développement urbain (ACDU). Un groupe de travail OAI / AULa ad hoc a rencontré une délégation du Ministère de l'Intérieur le 9 février 2010 afin de présenter les remarques de l'OAI et de l'AULa sur ces textes. Suite à cette réunion, les textes seront retravaillés par le Ministère.

En outre, l'OAI et l'AULa ont fait parvenir le 18/06/2010 un avis sur le projet de loi modifiant la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain à **Ali KAES**, Président de la Commission parlementaire des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police, à **Laurent MOSAR**, Président de la Chambre des Députés, et à **Jean-Marie HALSDORF**, Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région. Une demande d'entrevue est en cours auprès de la Commission parlementaire des Affaires intérieures afin de présenter cet avis.

Cet avis peut être consulté sur le site de l'OAI [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « bulletin/avis oai ».

---

## **RÉUNION DU 25 JUIN 2010 AVEC GERMAIN DONDELINGER, PREMIER CONSEILLER DE GOUVERNEMENT AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

---

Lors de cette réunion, la mise en place d'un registre professionnel, parallèlement au registre des titres, a été discutée. La situation est relativement simple pour les architectes, car des listes des formations reconnues existent. Par contre, le problème se pose pour les ingénieurs, car il y a de nombreuses possibilités d'études et de diplômes.

Afin de faciliter la prise de décision lors de la demande d'établissement, il a été décidé de mettre en place à partir de septembre prochain un groupe d'**experts au niveau du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** avec des membres de l'OAI et de l'ALI afin d'établir une liste des écoles et des diplômes pour les disciplines «ingénieur», et, le cas échéant, des matières enseignées.

De manière générale, ce groupe d'experts traitera toutes les formations pour les professions inscrites au sein de l'OAI (architecte, ingénieur-conseil, architecte d'intérieur, urbaniste/aménageur, paysagiste), car il n'existe actuellement au niveau du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qu'un groupe d'experts pour les architectes.

Après une année d'expériences acquises au sein de ce groupe d'experts, **un projet de règlement grand-ducal**, prévu par la loi du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE (Reconnaissance des qualifications professionnelles) sera préparé sur base de ces expériences.



## PROMOTION DANS LES ORDRES NATIONAUX 2010: DISTINCTIONS HONORIFIQUES DE MEMBRES OAI

Françoise Hetto-Gaasch, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, a procédé le 22 juin 2010 à la remise des décorations décernées aux membres OAI en présence de **Bob STROTZ, président de l'OAI**. Les membres suivants ont été nommés Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne: Georges LAMESCH, architecte; Bertrand SCHMIT, architecte; Arlette SCHNEIDERS, architecte; Gabriella STEFANETTI, architecte; Isabelle VAN DRIESSCHE, architecte; Jean-Paul ZIGRAND, architecte.

## VOYAGE D'ÉTUDE ALIAI/OAI: MUSÉES BELGES LES 3 ET 4 JUILLET 2010

Lors de ce voyage très instructif, les musées suivants ont été visités: en présence de Walter DE TOFFOL (INCA) musée Hergé à Louvain-la-Neuve (architecte: Christian DE PORTZAMPARC); musée M (architecte: Stéphane BEEL) à Leuven; musée Magritte à Bruxelles.

## AVIS OAI DU 12/07/2010 SUR L'AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT GRAND-DUCAL FIXANT LES RÈGLES RELATIVES AU DÉROULEMENT DES CONCOURS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, D'URBANISME, D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE

L'Ordre a reçu le 25 novembre 2009 l'**avant-projet de règlement grand-ducal « Concours »** qui a été étudié par la Commission OAI ad hoc. L'**avis de l'OAI** a été adressé au Ministre Claude WISELER le 4 février 2010.

Suite à cet avis, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures a remanié le texte de l'avant-projet de règlement grand-ducal. De nombreuses préoccupations de l'avis de l'OAI du 3 février 2010, dont notamment les 2 points saillants concernant la somme totale des prix et mentions et l'autonomie de décision ou d'avis du jury, ont été reprises par le Ministère.

Cependant, il ressort de l'analyse de la dernière version du projet reçue le 8 juin 2010 que certains points importants, tels que la composition du jury et la désignation du président du jury, la suite à donner au concours, les prestations requises ou la propriété intellectuelle, n'ont pas été intégrés. L'OAI a donc fait parvenir **un nouvel avis le 12 juillet 2010** à Claude WISELER, Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Cet avis peut être consulté sur le site de l'OAI [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « bulletin/avis oai ».

## RÉUNION ANNUELLE DES PRÉSIDENTS HONORAIRES ET DES MEMBRES FONDATEURS DE L'ORDRE



Cette réunion a eu lieu le 9 juillet 2010 à Esch-Belval. Les thèmes ci-après ont été discutés: projet de modification de la loi sur le droit d'établissement dans le cadre de l'amendement de la loi ACDU, négociation des contrats-types du secteur étatique, projet de règlement grand-ducal « Concours », maîtrise d'œuvre, collaboration entre membres OAI, simplification administrative, stratégies en temps de « crise », l'OAI dans son futur siège: construction, exploitation, ...

Le programme des visites du site Belval a été assuré par les soins très appréciés de Germain DONDELINGER, Alex FIXMER et Antoinette LORANG du Fonds Belval.

## RÉUNION DU 26 JUILLET 2010 AVEC ANDRÉ WEIDENHAUPT, DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GESTION DE L'EAU

Lors de cette entrevue avec Dr. André WEIDENHAUPT, la **collaboration avec l'Administration de la Gestion de l'Eau suite aux nouvelles attributions dans le cadre de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau** a été discutée, notamment en ce qui concerne la **sollicitation de bureaux d'études luxembourgeois** dans le cadre des missions futures relatives, entre autres, aux projets anti-crues ou renaturation, **l'évolution présumée des dotations en faveur du Fonds pour la Gestion de l'Eau** (planification des ressources humaines des bureaux d'études), **l'« agrément » pour les études d'assainissement** (à l'image de ceux requis pour les infrastructures d'eau potable) ou **le maintien des taux de subvention inférieurs à 90 %** (p.ex. subventionnement des canalisations d'eaux pluviales à 33 %).

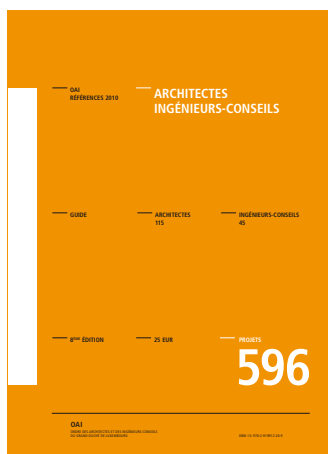
En outre, le **planning prévu pour les règlements grand-ducaux d'exécution de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau**, les dossiers de la **simplification administrative** et de la loi « **Aménagement communal et développement urbain** » ont été abordés.

Enfin, l'Administration de la Gestion de l'Eau et l'OAI ont convenu de l'opportunité d'une **nouvelle séance d'information pour les membres de l'OAI** sur la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

## GUIDE OAI 2010 « 596 RÉFÉRENCES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS »

Ouvrage richement illustré en couleur par **les œuvres de 160 bureaux** d'architectes et d'ingénieurs-conseils. Cette initiative a pour objectif de montrer la panoplie de la créativité et du savoir-faire des architectes et des ingénieurs-conseils exerçant





à titre d'indépendant au Luxembourg et de fournir au grand public un outil intéressant pour entrer en contact avec ces hommes de l'art.

Le livre est **disponible au secrétariat de l'OAI** au prix de 25 euros TTC (8, rue Jean Engling à Luxembourg-Dommeldange / Email: [oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu) / Web: [www.oai.lu](http://www.oai.lu)), et **dans de nombreuses librairies**; ou bien en effectuant un virement de 25 euros TTC au CCP de l'OAI IBAN LU73 1111 1012 2049 0000, BIC CCPLLULL avec la mention « Guide 2010 » et votre adresse complète.

## COMMUNICATIONS PROFESSIONNELLES DIVERSES

### ►1 Communication de la Commission « Respect des réglementations » au sujet des publications de vos projets dans la presse

Il est rappelé aux membres de l'Ordre l'importance de vérifier, surtout pour des projets réalisés en association avec d'autres concepteurs, l'exactitude de toute publication dans la presse quant au respect de l'indication de **tous les concepteurs impliqués au projet**.

Il est conseillé de demander des bons à tirer pour des interviews données aux organes de presse.

### ►2 Edition de livres sur l'architecture, l'ingénierie, l'aménagement et l'urbanisme

Toutes les personnes, membres de l'OAI ou non, qui éditent **des ouvrages traitant de l'architecture, de l'ingénierie, de l'aménagement et de l'urbanisme** sont priées d'en envoyer une copie aux organes suivants:

- Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg)
- Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (1, rue de l'Acierie, L-1112 Luxembourg)
- Bibliothèque nationale (37, boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg)
- Archives nationales (Plateau du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg)

### ►3 Journées d'information dans les lycées et recherche de stages pour les lycéens

Le point 10 du programme de politique architecturale adopté le 11 juin 2004 par le Gouvernement luxembourgeois dispose comme suit:

**« Valoriser, dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, la sensibilisation au cadre de vie et à l'architecture »**

Dans ce cadre, l'OAI a fait parvenir à Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle la **liste des membres de l'OAI qui sont prêts à participer aux journées d'information dans les lycées** afin de sensibiliser et de renseigner les lycéens sur les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Cette liste n'est évidemment pas définitive, et tout membre intéressé est prié de contacter le secrétariat de l'OAI par mail ([oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)) afin de se faire inscrire sur cette liste. Les mises à jour seront transmises au Ministère régulièrement. Cette liste est publiée sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « l'oai » => « liste des membres ».

D'autre part, l'OAI s'est déclaré tout à fait disposé à jouer le rôle d'intermédiaire entre les bureaux d'architectes / d'ingénieurs-conseils et les lycéens à la recherche du **stage d'initiation prévu** dans leur cursus.

À cet effet, les futurs stagiaires peuvent publier leur demande de stage dans la rubrique « Emploi » du site internet de l'OAI [www.oai.lu](http://www.oai.lu). Nous invitons donc les membres à la recherche de stagiaires à consulter régulièrement cette rubrique.

# JURISPRUDENCE

## PEUT-ON CONVENTIONNELLEMENT EXCLURE LA RESPONSABILITÉ IN SOLIDUM DE L'ARCHITECTE ?

L'obligation *in solidum* permet de condamner chaque auteur de fautes distinctes à réparer tout le dommage. En pratique, ce système aboutit souvent à faire assumer par l'architecte seul, par le biais de son assurance obligatoire, l'intégralité de l'indemnisation du maître d'ouvrage en cas d'impécuniosité ou de faillite de l'entrepreneur ayant réalisé les travaux viciés.

Selon la jurisprudence, « *si un dommage a été causé par plusieurs fautes, chacune est considérée avoir causé l'entier dommage. En cas de dommage unique, les différents auteurs d'un même dommage sont responsables in solidum, ce qui implique que chacun a l'obligation de réparer l'intégralité du dommage. Pour échapper à la responsabilité in solidum, il ne suffit pas de pouvoir mesurer l'importance respective des fautes commises, le partage de la responsabilité n'affectant que les rapports réciproques des coauteurs et leurs recours entre eux. Pour écarter l'obligation in solidum, il faut pouvoir diviser le préjudice même et en rattacher exclusivement telle ou telle partie à la faute de tel ou tel défendeur* » (T.A. Lux. 26.05.2004 – 15<sup>e</sup> Chambre – jugement commercial XV n°443/04 n°80923 du rôle).

L'architecte échappe rarement à une condamnation *in solidum* en faveur du maître de l'ouvrage. Une jurisprudence récente retient même que « *du moment que la malfaçon n'a pas été évitée par une surveillance adéquate de l'architecte et qu'elle existe, la responsabilité de l'architecte est engagée. Le fait qu'il aurait constaté une malfaçon, mais que l'entrepreneur de l'aurait pas redressée, malgré une demande de sa part en ce sens, ne l'exonère pas non plus de sa responsabilité. En effet la responsabilité de l'architecte est engagée du moment que le résultat, à savoir une construction exempte de vices et de malfaçons, n'est pas atteint. Le refus de l'entrepreneur de redresser une malfaçon ne constitue en aucun cas un cas de force majeure permettant à l'architecte de s'exonérer* » (T.A. de Lux. 11.11.2008, n°19798, 103189, 104195 du rôle).

Dans cette même affaire, l'architecte se prévalait d'une clause du contrat d'architecte pouvant être interprétée comme excluant toute responsabilité solidaire avec les autres intervenants à l'acte de bâtir et excluant ainsi la « solidarité imparfaite » qu'est la responsabilité *in solidum*.

Adoptant une motivation sommaire inspirée de la jurisprudence française, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg a hélas retenu que « *la clause d'un contrat d'architecte excluant la solidarité ne fait pas échec à la condamnation in solidum* (Cass. 3<sup>e</sup> civ. 18 juin 1980; Bull. Civi. III, n°21). Les constructeurs supportent donc à l'égard du maître de l'ouvrage une condamnation *in solidum* chaque fois où le fait de chacun d'eux a concouru à la réalisation du dommage. Le maître de l'ouvrage peut, par conséquent, s'adresser à l'un quelconque d'entre eux pour lui réclamer la totalité de la réparation (Pratique du droit de la construction : contrats & responsabilités, Ed. 2003, n°044-20) ». Il semble toutefois prématuré de conclure que ce jugement fera jurisprudence, étant observé que la jurisprudence est très rare à ce sujet.

Force est de constater également que les jurisprudences française, peu explicites quant au fondement juridique d'une telle solution, semblent davantage reposer sur une pétition de principe ! La Cour de Cassation française a même décidé que « *la clause du contrat d'un architecte excluant les conséquences de la solidarité ne peut s'opposer à une condamnation de cet homme de l'art (...), dès lors, les juges du fond ne sont pas tenus de s'expliquer sur des conclusions de l'architecte fondées sur cette stipulation, sans incidence sur l'obligation à réparation* » (CASS. CIV. 3<sup>e</sup> 25 NOVEMBRE 1987, JCP 1988-IV-45).

Or il convient de rappeler que **le principe de la responsabilité in solidum ne repose sur aucune base légale !** Il s'agit d'une création purement prétorienne pour pallier à la difficulté posée par l'article 1202 du Code civil qui prévoit que la solidarité doit, soit résulter du contrat entre parties, soit être instituée par la loi. (« la solidarité ne se présume point : il faut qu'elle soit expressément stipulée. Cette règle ne cesse que dans les cas où la solidarité a lieu de plein droit, en vertu d'une disposition de la loi »).

Par ailleurs en Belgique la jurisprudence semble accepter les clauses excluant une responsabilité *in solidum* de l'architecte. Dans les contrats avec les particuliers, l'architecte devra néanmoins démontrer que la clause a été négociée.

Ainsi la Cour d'appel, Liège (28/06/2002, 2000/RG/12 du rôle) a jugé que **« le fait de limiter clairement et de manière non ambiguë les effets de l'obligation in solidum dans une clause d'un contrat d'architecture n'est pas contraire à l'ordre public. Une clause contractuelle doit être interprétée de manière à lui donner le sens de ce qui fait la commune intention des parties: dans la mesure où le régime de l'obligation in solidum est d'origine prétorienne et basé sur la théorie de l'équivalence des conditions, la clause contractuelle, selon laquelle l'architecte n'est jamais obligé à la dette d'un autre édificateur à l'égard du maître de l'ouvrage, ne protège que des intérêts privés et n'est nullement contraire à l'ordre public: les parties peuvent, par leur seule volonté, déterminer le régime de séparation qui sera applicable en cas de fautes concourant à produire un même dommage ».**

Dans un arrêt inédit (14.02.2008), la Cour d'Appel de Bruxelles a également consacré la validité d'une clause précisant **« L'architecte n'assume pas les conséquences financières des erreurs et fautes des autres édificateurs tels que l'entrepreneur, l'ingénieur, etc. L'architecte n'assume aucune responsabilité in solidum avec aucun autre édificateur dont il n'est jamais obligé à la dette à l'égard du maître de l'ouvrage ».** Selon l'arrêt, les parties peuvent **« convenir que chaque auteur de faute en relation causale avec le dommage ne sera tenu de réparer que les seules conséquences de sa propre faute dans les proportions précises et limitées où celles-ci peuvent être mises en relation causale avec le préjudice ».** En conséquence, le débiteur ne sera tenu qu'à la réparation du dommage dans la proportion exacte de sa part de responsabilité. Cette clause n'est pas abusive puisqu'aucune disposition légale d'ordre public n'y fait obstacle.

À la lumière de ce qui précède, en fonction des circonstances de l'espèce et étant rappelé qu'un maître de l'ouvrage profane doit être rendu attentif à l'insertion d'une clause influençant le régime des responsabilités, il peut s'avérer opportun de prévoir dans le contrat d'architecte (ou celui d'un ingénieur-conseil) une telle clause excluant la responsabilité in solidum. On trouve parfois des clauses du type: **« l'architecte n'assume aucune responsabilité in solidum avec aucun autre édificateur, dont il n'est jamais obligé à la dette à l'égard du maître de l'ouvrage. L'architecte n'assume pas les conséquences pécuniaires des erreurs et fautes des autres intervenants à l'acte de bâtir. En cas de fautes des édificateurs concourant au dommage, l'architecte sera tenu de réparer uniquement le dommage causé par sa faute à concurrence du pourcentage correspondant au degré de sa faute par rapport aux autres édificateurs. Le maître de l'ouvrage s'interdit de faire supporter par l'architecte les conséquences financières des erreurs, retards et fautes des autres participants à l'acte de construire; il ne pourra le rendre responsable des défauts de conception ou de fabrication des matériaux ».**

Il convient par ailleurs de rappeler qu'il est possible de **préciser conventionnellement que les obligations de l'architecte seront, en tout ou partie, des obligations de moyens et non des obligations de résultat**, en particulier relativement à la mission de direction des travaux (d'autant que la distinction entre la simple mission de direction et celle de la « conduite et surveillance des travaux sur place » est souvent mal perçue voire qualifiée de « spécieuse » dans certaines décisions de justice !

Eu égard aux nombreux aléas affectant leur exécution, nombre d'auteurs estiment d'ailleurs que les obligations de l'architecte doivent être de moyens et certaines décisions, désormais isolées, qualifient expressément les obligations de l'architecte d'obligations de moyens (Cour d'Appel, 15.07.1989, n°17482 du rôle; Trib. Arr. Luxembourg, 25.01.2002, n°48224 du rôle).

L'actuel projet de loi (5704) portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction et modifiant le code civil, consacre d'ailleurs le principe d'une « responsabilité présumée des constructeurs », mais **à l'exception de la mission de surveillance soumise à une responsabilité pour faute**. Le rapporteur du projet de loi souligne à raison **« qu'il est ainsi extrêmement, pour ne pas dire trop onéreux, pour un architecte, de se voir présumer responsable d'un carrelage mal posé, in solidum avec le carreleur ou l'entrepreneur, pour défaut de surveillance des travaux de pose de ce carrelage, si l'on sait que même l'architecte le plus consciencieux ne peut s'acquitter de sa mission de surveillance qu'en se rendant sur le chantier qu'une fois par jour pour vérifier la manière dont les travaux sont exécutés, sans qu'il puisse matériellement vérifier l'intégralité de leur mise en œuvre ».** Et de conclure: **« ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de responsabilité pour les défauts de surveillance, mais qu'elle ne joue qu'en cas de faute prouvée ».**

**Maître Dominique Bornert**  
Allen&Overy

Conseiller juridique de l'OAI

# DÉONTOLOGIE

Pour mémoire

Remarque préliminaire:  
6<sup>1</sup> = 2<sup>ème</sup> version qui remplace  
la circulaire n°6 (décembre 1992)

## CIRCULAIRE N°6<sup>1</sup> DE NOVEMBRE 1994: REPRISE D'UN PROJET (SUCCESION), ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT GRAND-DUCAL DU 17 JUIN 1992 DÉTERMINANT LA DÉONTOLOGIE DES ARCHITECTES ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS

Vu les dossiers récents de reprises de projets entre membres de l'OAI, il nous paraît utile de rappeler le contenu de la circulaire n°6<sup>1</sup>: Reprise d'un projet (succession), article 17 du règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils.

Chère/Cher membre,

Le Conseil de l'Ordre voudrait attirer votre attention sur la teneur du prédit article :

« Dans le cas où, pour quelque motif que ce soit, un architecte et un ingénieur-conseil sont appelés à succéder à un confrère, ils sont tenus d'en informer par écrit ce dernier, en cas de décès ses ayants droit par lettre recommandée; ils sont tenus de s'enquérir des inconvénients qui pourraient résulter de la reprise.

Le professionnel appelé à reprendre la mission doit en informer au préalable le Conseil de l'Ordre en faisant connaître l'étendue de sa mission.

L'architecte et l'ingénieur-conseil ne peuvent agir avant d'avoir vérifié le règlement des honoraires dus au prédécesseur ou à ses ayants droit. »

Les prédites obligations d'information sont d'autant plus importantes qu'elles peuvent éviter, dans la plupart des cas, d'éventuels litiges entre les architectes/ingénieurs-conseils eux-mêmes et/ou ces derniers avec les maîtres de l'ouvrage. Sur demande des parties concernées, le Conseil de l'Ordre pourra désigner un médiateur.

Selon les alinéas 4 et 5 de l'article 17:

« En cas de différend ou d'urgence, les intéressés peuvent demander l'avis du Conseil de l'Ordre lequel accorde à l'architecte ou à l'ingénieur-conseil, sollicité en vue de la continuation par le maître de l'ouvrage, l'autorisation d'accomplir tout ou partie des actes de la mission proposée. Le Conseil de l'Ordre est tenu de prendre position dans un délai de trois mois.

En cas de litige sur le taux des honoraires, celui-ci est fixé par le Conseil de l'Ordre. »

Le Conseil de l'Ordre pourra demander à l'architecte/ingénieur-conseil qui reprend la mission d'un confrère qu'une garantie bancaire soit fournie en faveur de ce dernier, à moins qu'une procédure judiciaire sur un litige comportant des contestations sérieuses soit engagée devant les juridictions.

Il est encore rappelé que selon l'alinéa 6 de l'article 17:

« L'architecte et l'ingénieur-conseil ou leurs ayants droit transmettent à l'architecte et à l'ingénieur-conseil qui succède le dossier complet ainsi que tous les renseignements et documents utiles en leur possession. »

Vous remerciant à l'avance de votre coopération dans l'intérêt de l'ensemble des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil, nous vous prions d'agréer, chère / cher membre, l'expression de nos salutations cordiales.

Pour le Conseil de l'Ordre

**Pierre HURT**  
Directeur »

# TRIBUNE LIBRE

## DOMMAGE ESTHÉTIQUE: INACCEPTABLE OUI OU NON ?



appareillage inacceptable  
avec moins-value



appareillage acceptable  
(sans moins-value)



appareillage acceptable

Si une malfaçon constructive contribue à une détérioration de l'immeuble, il est tout à fait logique qu'il faille procéder aux réparations nécessaires.

Mais qu'en est-il pour des dommages qui sont purement esthétiques? Est-ce que l'on peut exiger le remplacement de l'élément vicié? Est-ce qu'il y a lieu de convenir dans ce cas qu'il y a moins-value?

La réponse n'est pas si évidente et elle varie certainement de cas en cas.

Tentons ici d'expliquer les principes suivant lesquels un expert aborde la problématique.

Pour un dommage esthétique, et qui ne met pas en cause la fonctionnalité de l'ouvrage, il est de fait possible que la suppression dudit dommage puisse être très onéreuse et ceci de façon disproportionnée par rapport au dommage.

Dans l'évaluation de cette « disproportion », il est tout d'abord utile de préciser que l'évaluation du dommage esthétique doit toujours se faire dans des conditions d'utilisation normale. Ainsi, une façade est jugée à partir de la rue et non pas à l'aide d'une loupe à quelques centimètres de distance. D'ailleurs, les observations ne se feront jamais à partir d'une grue ou d'un échafaudage, mais bien à partir de la position normale d'un usager. L'observation ne se fera pas non plus lors d'un ensoleillement particulier, comme par exemple une lumière rasante qui mettrait en évidence des inégalités non visibles sous un éclairage normal.

Tenant compte de ces remarques, l'évaluation du dommage esthétique se fait suivant les deux critères suivants:

- ▶ l'importance de la perturbation optique
- ▶ l'importance de l'incidence globale.

Ainsi, par exemple, il est évident que l'importance de la perturbation optique d'une tâche de quelques centimètres sur une façade sera beaucoup moins grande que celle d'un mètre carré.

D'autre part, l'importance de l'incidence optique globale est certainement moindre pour une tâche de façade dans un passage latéral étroit, à peine accessible, qu'en façade principale exposée à rue.

### IMPORTANCE DE LA PERTURBATION OPTIQUE

| IMPORTANCE<br>DE L'INCIDENCE<br>OPTIQUE<br>GLOBALE | ▶               | Très visible | Visible     | Peu visible | Presque pas visible |
|--|-----------------|--------------|-------------|-------------|---------------------|
|  | Très importante | à refaire    | à refaire   | moins-value | acceptable          |
|  | importante      | à refaire    | moins-value | moins-value | acceptable          |
|  | Plutôt faible   | moins-value  | moins-value | acceptable  | acceptable          |
|  | Inconséquente   | acceptable   | acceptable  | acceptable  | acceptable          |

Pour mieux comprendre la classification, prenons l'exemple d'une couverture de toiture en tuile. Si dans la toiture des tuiles de couleur légèrement plus claires sont réparties harmonieusement sur toute la surface, la toiture est à accepter sans moins-value. Si sur un pan de toiture non visible ou peu visible, les tuiles présentant une nuance de couleur sont toutes regroupées ensemble, on procède par moins-value. Si, par contre, elles sont toutes regroupées en façade avant de façon bien visible, on peut exiger leur remplacement.

Gilles Kintzelé.  
Président de la CEL

[www.chambre-expert.lu](http://www.chambre-expert.lu)

# RÉTROSPECTIVE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS OAI

SÉLECTION JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2010

|   |   |
|---|---|
| 17/07/09, 25/09/09, 29/01/10,<br>07/05/10, 16/07/10   | Réunions de la <b>Commission OAI « Respect des réglementations »</b>  |
| 21/07/09, 29/09/09, 17/03/10  | Réunions des copropriétaires du <b>nouveau siège OAI / ALIAI</b>  |
| 22/07/09, 07/10/09, 23/11/09,<br>07/12/09, 16/12/09, 20/01/10,<br>03/03/10, 21/04/10, 19/05/10,<br>14/06/10, 21/07/10   | Réunions de la <b>Commission OAI « Inscription »</b>  |
| 22/07/09, 07/10/09, 20/01/10,<br>27/04/10   | Réunions avec une <b>délégation des architectes d'intérieur</b>   |
| 23/07/09, 14/09/09, 28/09/09,<br>12/10/09, 26/10/09, 09/11/09,<br>23/11/09, 07/12/09, 11/01/10,<br>25/01/10, 08/02/10, 22/02/10,<br>08/03/10, 22/03/10, 12/04/10,<br>26/04/10, 10/05/10, 31/05/10,<br>14/06/10, 28/06/10, 12/07/10,<br>26/07/10 | Réunions du <b>Conseil de l'Ordre</b>   |
| 06/08/09, 17/09/09, 01/10/09,<br>03/12/09, 14/01/10, 11/02/10   | Réunions du groupe de travail <b>« Contrat-type: Project management »</b>   |
| 03/09/09, 15/03/10, 19/04/10  | Réunion du groupe de travail <b>OAI / AULA « Projet d'amendement de la loi ACDU »</b>   |
| 10/09/09, 15/10/09, 17/12/09,<br>04/02/2010, 17/03/10, 09/06/10   | Réunions du groupe de travail <b>« Collaboration avec l'ONT »</b>   |
| 15/09/09  | Réunion avec <b>Paul HELMINGER, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg: présentation du nouveau siège OAI/ALIAI</b>  |
| 17/09/09, 25/09/09, 02/10/09,<br>15/10/09, 23/10/09, 26/10/09,<br>30/10/09, 11/11/09, 20/11/09,<br>26/11/09, 04/12/09   | Formation OAI / CRP-HT <b>« Construction &amp; Energies 2009/Bauen &amp; Energie 2009 »</b>   |
| 17-20/09/09   | Voyage d'études à <b>Liverpool</b>  |
| 18-20/09/09   | Participation à <b>l'Oeko-Foire 2009</b>  |
| 22/09/09  | Conférence de presse: <b>signature de la convention OAI/CRP-HT</b>  |
| 22/09/09  | Réunion avec <b>Françoise HETTO-GAASCH, Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et de l'Egalité des Chances: transposition de la directive « Qualifications Professionnelles », amendement de la loi sur le droit d'établissement, amendement de la loi ACDU, statut des indépendants, régimes d'aide du MCM</b> |
| 22/09/09, 16/11/09, 14/12/09,<br>16/03/10, 04/05/10, 20/07/10   | Réunions du <b>Comité des Architectes</b>   |
| 23/09/09, 08/12/10, 02/02/10,<br>27/04/10   | Réunions du <b>Conseil de Discipline</b>  |
| 24/09/09, 01/10/09, 09/10/09,<br>16/10/09, 23/10/09, 13/11/09,<br>03/12/09, 10/12/09, 18/12/09  | Formation OAI / CRP-HT / MHVL <b>« Histoire de l'Architecture, de l'Ingénierie et de l'Urbanisme au Luxembourg »</b>  |
| 24/09/09, 09/12/09, 01/07/10  | Conseil d'Administration de <b>l'ALIAI</b>  |
| 28/09/09  | Conférence de Presse OAI / MCM: <b>« Guide OAI 2010 Références Architectes et Ingénieurs-Conseils » avec Françoise HETTO-GAASCH, Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et de l'Egalité des Chances</b>   |
| 01/10/09  | Réunion avec <b>l'Administration de l'Architecte de la Ville de Luxembourg: contrats-types du secteur communal</b>  |
| 01/10/09  | <b>Fête du Bouquet du nouveau siège OAI / ALIAI</b>   |
| 02-05/10/09   | Participation à la <b>Semaine Nationale du Logement 2009</b>  |
| 05/10/09, 16/11/09, 15/03/10,<br>03/05/10, 05/07/10   | Réunions du <b>Comité des Ingénieurs-Conseils</b>   |
| 06/10/09, 26/02/10, 13/04/10  | Réunions du <b>Comité de pilotage des formations OAI/CRP-HT</b>   |
| 06/10/09  | Réunion avec <b>l'Ordre des Architectes de Belgique</b>   |
| 13/10/09  | <b>1<sup>ère</sup> Journée OAI « Presse, Médias/Architecture, Ingénierie, Urbanisme »</b>   |
| 17-25/10/09   | Participation à la <b>Foire d'Automne 2009</b>  |
| 19/10/09, 01/12/09  | Conférences sur le <b>CPE à la BCEE</b>   |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| 20/10/09, 22/04/10           | Réunions du groupe de travail « Festival des Cabanes 2010 » SNJ/OAI   |
| 21/10/09, 10/02/10, 24/03/10 | Réunions du groupe de travail CPE   |
| 22/10/09                     | Réunion des réviseurs de caisse de l'OAI  |
| 26/10/09                     | Réunion avec Claude WISELER, Ministre du Développement durable et des Infrastructures: contrats-types ABP, projet de RGD « Concours », loi sur les marchés publics  |
| 29/10/09                     | Assemblées générales OAI au Trifolion à Echternach  |
| 11/11/09                     | Séance d'information pour les équipes participantes au « Festival des Cabanes 2010 » SNJ/OAI  |
| 12-13/11/09                  | Participation à la Foire de l'Etudiant 2009   |
| 17/11/09                     | Séance d'information relative aux nouveautés de la législation sur les marchés publics par Félicie WEYCKER, Conseiller de Direction, et Claude PAULY, secrétaire général de la Commission des Soumissions, auprès du Ministère du Développement durable et des Infrastructures (220 participants)   |
| 24/11/09                     | Formation CEA: « Les responsabilités et les assurances des architectes en Europe »  |
| 01/12/09                     | Conseil d'administration de la Mutualité des Employeurs   |
| 03/12/09                     | Entrevue avec la Commission Parlementaire « Logement »  |
| 08/12/09                     | Réunion avec SECOLUX au sujet de Valideo  |
| 08/12/09                     | Réunion de préparation des voyages d'études 2010  |
| 09/12/09                     | Assemblée générale de la FTI  |
| 10/12/09                     | Séminaire PROTECT   |
| 10/12/09                     | Conférence avec le magazine Wunnen sur le CPE   |
| 11/12/09                     | Audience au Palais Grand-ducal pour les nouveaux membres de l'OAI   |
| 11/12/09                     | Assemblée générale de l'Office Nationale du Tourisme  |
| 14/12/2009, 14/06/10         | Conseil d'administration de la FAI  |
| 16/12/09                     | Réunion au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur concernant le CPE   |
| 17/12/09, 27/01/10           | Réunions au Ministère du Logement concernant le projet de loi portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction  |
| 07/01/10                     | Réunion avec Marco SCHANK, Ministre du Logement: Pacte Logement, vente combinée, programme de politique architecturale, Semaine Nationale du Logement 2010  |
| 08/01/10                     | Réunion de la Commission OAI « Concours »   |
| 20/01/10                     | Conférence LuxReal: « Energising Valuation in Europe: How does cost of energy affect your Real Estate Business? »   |
| 26/01/10, 09/02/10           | Formations pour journalistes sur l'architecture, l'ingénierie, l'aménagement du territoire, l'urbanisme au Luxembourg   |
| 02/02/10                     | Séance d'information relative aux procédures de demandes de permis de bâtir et pour les plans d'aménagement particuliers à la Ville de Luxembourg par Sonja GENGLER, Chef du Service « Urbanisme » de la Ville de Luxembourg, Karin NEUBERG, architecte du service « Aménagement » et Bert BURELBACH, ingénieur-technicien du service « Autorisation de bâtir » (181 participants). |
| 03/02/2010                   | Réunion avec le Comité à la Simplification Administrative: simplification administrative en matière d'urbanisme   |
| 09/02/10                     | Réunion OAI/AULa avec une délégation du Ministère de l'Intérieur: projet de loi ACDU et RGD d'application.  |
| 11/02/10                     | Jury du Festival des Cabanes SNJ/OAI  |
| 19/02/10, 09/03/10, 20/04/10 | Réunion du groupe de travail « Site internet OAI »  |
| 22/02/10                     | Proclamation des résultats du Festival des Cabanes 2010 SNJ / OAI   |
| 23/02/10                     | Séance d'information sur le thème Responsabilités/Assurances/Jurisprudences par Maître Dominique BORNERT, conseiller juridique de l'OAI, du cabinet Allen & Overy, et Mike DUHR, Directeur, et Stéphane BORRES, Senior Client Executive de MARSH SA, courtier en assurances. (98 participants)  |
| 24/02/10                     | Réunion du groupe de travail « Missions proposées aux communes par les Architectes et les Ingénieurs-Conseils »   |
| 24/02/10                     | Réunion de la Commission « Sensibilisation/communication »  |
| 25/02/10                     | Table ronde/ séance d'information sur le projet BeneluxArchitecture   |
| 26/02/10                     | Réunion de concertation avec les responsables des bureaux de contrôle   |
| 01/03/10                     | Réunion de concertation FAI/OAI   |
| 05-07/03/10                  | Participation OAI à l'Urban Living Differdange  |
| 10/03/10                     | Présentation de la vitrine Architecture à la librairie Ernster  |
| 11/03/10                     | Conférence par le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur sur le CPE à la Chambre des Métiers  |
| 12/03/10                     | Réunion EFCA  |

|  |  |
|--|--|
| 16/03/10   | Réunion de concertation entre la <b>commission OAI « Inscription », le MCM et le MC.</b>   |
| 18/03/10   | Réunion concernant la <b>Revue Technique Luxembourgeoise</b>   |
| 19/03/10, 22/04/10   | Réunion de concertation avec <b>Yellow.lu</b>  |
| 19/03/10   | Visite du chantier du futur siège <b>ALIAI/OAI/tema.lu par les membres du Conseil et des Comités</b>   |
| 20/03/10   | Réunion de concertation concernant la <b>restructuration de l'ALIAI</b>  |
| 24/03/10   | Remise du prix pour le <b>concours CommerceDesign</b>  |
| 26/03/10, 23/04/10, 07/05/10, 04/06/10, 11/06/10, 18/06/10 | Formation OAI/CRP-HT: « <b>Matériaux de construction évolution et mise en œuvre 3<sup>ème</sup> édition</b> »  |
| 12/04/10   | Réunion sur le <b>contenu de la formation lors du stage pour les architectes</b>   |
| 14/04/10   | Réunion de concertation avec le <b>Luxemburger Wort</b>  |
| 14/04/10   | Remise des <b>diplômes aux participants des cours de formation du Conseil de Presse</b>  |
| 15/04/10   | <b>Assemblée générale de l'ALIAI</b>   |
| 16/04/10   | Réunion sur <b>l'aménagement des locaux de l'OAI dans le nouveau siège</b>   |
| 19/04/10   | Réunion de concertation avec le <b>Syvicol</b>   |
| 20/04/10   | Réunion avec le Foyer au sujet des <b>assurances pour les architectes et les ingénieurs-conseils</b>   |
| 26/04/10, 08/07/10   | Réunions avec <b>l'ITM concernant la formation concernant la protection contre la foudre</b>   |
| 28/04/10, 17/06/10   | Réunions du groupe de travail OAI « <b>Brevet de Technicien Supérieur</b> »  |
| 28/04/10   | Conférence LuxReal « <b>Residential – Living and Investing in Luxembourg</b> »   |
| 29/04/10   | Réunion de concertation avec <b>l'ALIAI</b>  |
| 06/05/10   | Participation à <b>l'Incoming Day ONT</b>  |
| 10/05/10   | Réunion avec <b>ADAPTH asbl</b>  |
| 12/05/10   | Réunion avec <b>l'Administration du Cadastre et de la Topographie</b>  |
| 13-16/05/10  | Voyage d'études à <b>Nantes – Saint-Nazaire</b>  |
| 18/05/10   | Visites à Esch et Belval avec la <b>Commission parlementaire Logement</b>  |
| 20/05/10   | Réunion de concertation FAI/OAI: <b>Sensibilisation dans les écoles</b>  |
| 25/05/10, 10/06/10, 21/06/10, 30/06/10                     | Réunions du groupe de travail architecte « <b>collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils</b> »   |
| 03/06/10   | Réunion de concertation <b>avec les bureaux de contrôle</b>  |
| 04/06/10   | Colloque FAI: <b>Baukultur für Kinder und Jugendliche</b>  |
| 07/06/10   | Séance d'information concernant <b>la performance énergétique des bâtiments fonctionnels par Tom EISCHEN (Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur) (171 participants)</b> |
| 09/06/10   | Réunion avec <b>Luxreal</b>  |
| 10/06/10, 06/07/10   | Réunions de préparation des <b>voyages d'études en 2011</b>  |
| 10/06/10   | Réunion du groupe de travail « <b>Formation Management de bureau et Gestion de projets</b> »   |
| 11/06/10   | Conférence BeneluxArchitecture sur les <b>médias sociaux</b>   |
| 16/06/10   | Conseil d'Administration de la <b>FTI</b>  |
| 16/06/10   | Réunion au SSMN concernant <b>l'inventorisation du patrimoine bâti</b>   |
| 17/06/10   | Conférence de presse de Madame Françoise HETTO-GAASCH, Ministre des Classes moyennes, présentant la <b>profession d'architecte d'intérieur indépendant</b>                         |
| 22/06/10   | Promotion dans les <b>Ordres nationaux de membres OAI</b>  |
| 25/06/10   | Réunion au MESR concernant le <b>projet de RGD « Registre des titres professionnels »</b>  |
| 03-04/07/10  | Voyage d'études <b>ALIAI / OAI: « Musées belges »</b>  |
| 07/07/10   | Conférence PMI: <b>"Building a trusted construction framework through Project Management"</b>  |
| 08/07/10, 27/07/10   | Réunions du groupe de travail OAI « <b>Architectes d'intérieur</b> »   |
| 09/07/10   | <b>Journées des Présidents de l'OAI</b>  |
| 12/07/10   | Réunion de concertation avec <b>Adato</b>  |
| 13/07/10   | Réunion du groupe de travail OAI « <b>Amendement des règlements de la VDL</b> »  |
| 15/07/10   | <b>Remise des certificats aux participants aux formations OAI/CRP-HT</b>   |
| 15/07/10   | Réunion au ML: <b>Sensibilisation des décideurs communaux et du grand public à la qualité durable de notre cadre de vie</b>  |
| 16/07/10   | Vernissage du <b>Festival des Cabanes 2010 SNJ/OAI</b>   |



|                   |  |
|-------------------|--|
| 17/07/10-01/08/10 | Festival des Cabanes 2010 SNJ/OAI  |
| 20/07/10          | Réunion avec Claude WISELER, Ministre du Développement durable et des Infrastructures: contrats-types ABP, projet de RGD « Concours », loi sur les marchés publics |
| 21/07/10          | Réunion avec la BCEE: préparation de la séance d'information sur le CPE Bâtiment fonctionnels  |
| 21/07/10          | Réunion avec l'Energieangence: préparation du Passivhaustag 2010   |
| 26/07/10          | Entrevue avec André WEIDENHAUPT, Directeur de l'Administration de la Gestion de l'Eau  |

|          |  |
|----------|--|
| Loi ACDU | Loi Aménagement Communal et Développement Urbain                       |
| ALIAI    | Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels |
| AULa     | Aménageurs et Urbanistes du Luxembourg asbl                            |
| BCEE     | Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat                                   |
| CEA      | Centre d'Etudes d'Assurances   |
| CPE      | Certificat de Performance Energétique                                  |
| CRP-HT   | Centre de Recherche Public Henri Tudor                                 |
| FAI      | Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie                         |
| FTI      | Fédération des Travailleurs Indépendants                               |
| ITM      | Inspection du Travail et des Mines                                     |
| MC       | Ministère de la Culture  |
| MCM      | Ministère des Classes Moyennes   |
| MESR     | Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche               |
| MHVL     | Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg                             |
| ML       | Ministère du Logement  |
| PMI      | Project Management Institute   |
| ONT      | Office National du Tourisme  |
| RGD      | Règlement Grand-ducal  |
| SNJ      | Service National de la Jeunesse  |
| SSMN     | Service des Sites et Monuments Nationaux                               |
| VDL      | Ville de Luxembourg  |



© Romain Hoffmann



© Romain Hoffmann



© Romain Hoffmann

# FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE

## ► INFORMATIONS

Fondation de l'Architecture  
et de l'Ingénierie,  
Luxembourg

1, rue de l'Acierie  
L-1112 Luxembourg  
T +352-42 75 55  
E office@fondarch.lu  
www.fondarch.lu

Heures d'ouverture  
du mardi au vendredi  
de 9:00-13:00  
le jeudi de 14:00-17:00  
et sur rendez-vous



Carnet d'opinion n°3 «Logement»



«BENG architectes»

## AGENDA HIVER 2010

Sous réserve de modifications

### EXPOSITIONS

#### « ACTION PATRIMOINE »

en coll. avec le Service des Sites et Monuments Nationaux, le Fonds de la Vieille Ville et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils centre commercial Belle-Etoile

► du 9 au 18 septembre 2010

#### REGARDS À LUXEMBOURG « IDENTITÉS ARCHITECTURALES/ IDENTIDADES ARQUITECTURAIS »

par des architectes Luso-luxembourgeois

Vernissage jeudi 7 octobre 2010, 19:00, Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie

en collaboration avec l'Ambassade du Portugal - Instituto Camoes de Portugal au Luxembourg

► du 8 au 31 octobre 2010

### CONFÉRENCE

#### « DIE ZUKUNFT DER EUROPÄISCHEN STADT »

Prof. Dr. Walter Siebel, Universitätsprofessor an der Carl von Ossietzky Universität Oldenburg, dans le cadre de la Semaine nationale du Logement en coll. avec le Ministère du Logement.

► jeudi 30 septembre 2010

### BIENNALE D'ARCHITECTURE DE VENISE 2010 – PAVILLON DU LUXEMBOURG

#### VERNISSAGE

La Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie organise pour la quatrième fois consécutive la participation du Luxembourg à Biennale d'Architecture de Venise qui se tiendra du 29 août au 21 novembre 2010. Cette 12<sup>e</sup> édition aura pour thème général « People meet in architecture » sous la direction de Kazuyo Sejima, architecte japonaise de l'agence d'architecture SANAA (Japon) qui vient d'être désignée lauréate du Pritzker Price.

Le collectif KadapaK and guests a été désigné en résultat d'un appel à candidatures comme curateur de l'exposition avec son projet intitulé

#### « ROCK-PAPER-SCISSORS »

Pierre-Yves Etienne, architecte, urbaniste | Joëlle Tanson, architecte Jean-Paul Tournay, architecte, urbaniste | Alice Verlaine, architecte KadapaK and guests, architectes, urbanistes et artistes

### PUBLICATIONS

#### Carnet d'opinion n°4 « Place de l'Étoile »

► distribution gratuite, en français, 26 pages illustrées

#### Carnet d'opinion n°3 « Logement »

► distribution gratuite, en français, 26 pages illustrées

#### « BENG architectes »

monographie sur les travaux de l'Atelier d'Architecture BENG

► 7€, en français, 20 pages illustrées



ROCK  
PAPER  
SCISSORS

## FORMATIONS OAI



### 1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION DU CYCLE DE FORMATION « HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE, DE L'INGÉNIERIE ET DE L'URBANISME AU LUXEMBOURG »

La 1<sup>ère</sup> édition du cycle de formation « **Histoire de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme au Luxembourg. Savoirs, méthodes et pratiques pour construire dans l'existant** », organisée par l'OAI, le Centre de Recherche Public Henri Tudor et le Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg a eu lieu du 24 septembre au 10 décembre 2009.



Les objectifs de ce cycle étaient les suivants: comprendre l'existant, par la sensibilisation et la familiarisation des participants au contexte historique dans lequel ils sont censés intervenir; donner aux participants une culture de l'architecture locale (évolutions, typologies, styles, techniques, matériaux); et construire l'avenir en invitant les participants à un rapport critique de l'histoire et en leur donnant des exemples pratiques afin qu'ils puissent se positionner lorsqu'ils transforment des espaces pour de nouveaux usages.

### 6<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU CYCLE DE FORMATION « CONSTRUCTIONS & ENERGIES »

Fort du succès des précédentes éditions, la 6<sup>ème</sup> édition du cycle de formation « **Constructions & Energies 2009 – La construction durable, l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables** » / « **Bauen & Energie 2009 – Nachhaltiges Bauen, rationelle Energieanwendung und erneuerbare Energien** », organisée par l'OAI et le Centre de Recherche Henri Tudor a eu lieu du 17 septembre au 4 décembre 2009.

Ce cycle avait pour but d'informer les participants sur la réglementation en vigueur, d'approfondir leurs connaissances dans le domaine de la construction durable et de présenter de nouvelles méthodes et technologies.

### 3<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU CYCLE DE FORMATION « MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - ÉVOLUTION ET MISE EN ŒUVRE »

Les professionnels du bâtiment - architectes, ingénieurs-conseils, concepteurs et prescripteurs bâtiments, ingénieurs-techniciens, élus des collectivités locales - peuvent, grâce au cycle de formation « **Matériaux de construction - évolution et mise en œuvre** », acquérir une vision nouvelle de l'utilisation de matériaux de construction tels que le béton, le bois, le verre, l'acier...

La 3<sup>ème</sup> édition du cycle de formation « **Matériaux de construction - évolution et mise en œuvre** » fruit d'un solide partenariat entre l'OAI et le Centre de Recherche Public Henri Tudor a eu lieu du 26 mars au 18 juin 2010. En introduction du cycle, **Gaston Fleisch, vice-président de l'OAI**, a remercié le CRP Henri Tudor pour son support dans la conception de cette 3<sup>ème</sup> édition du cycle et s'est réjoui de son succès déjà annoncé.

## FORMATIONS OAI



### REMISE DES CERTIFICATS AUX PARTICIPANTS DES FORMATIONS OAI / CRP-HT LE 15 JUILLET 2010

#### 463 participants mis à l'honneur

L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils (OAI) et le Centre de Recherche Public Henri Tudor ont remis, ce jeudi 15 juillet, en présence de **Madame Françoise Hetto-Gaasch, Ministre des Classes Moyennes**, les certificats aux 463 participants des formations « **Histoire de l'Architecture, de l'Ingénierie et de l'Urbanisme au Luxembourg** », « **Construction durable - Bauen und Energie** » et « **Matériaux de construction – Evolution et mise en œuvre** ». Ces cycles s'inscrivent dans une collaboration qui dure maintenant depuis plus de 6 ans.



La première édition du cycle de formation « **Histoire de l'Architecture, de l'Ingénierie et de l'Urbanisme au Luxembourg: Savoirs, méthodes et pratiques pour construire dans l'existant** » a connu un franc succès avec 94 personnes inscrites aux 10 modules de la formation et une moyenne de 30 inscrits par module. Ce cycle, organisé conjointement avec le Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, s'adresse en priorité à un public d'experts composé d'architectes, d'ingénieurs-conseils, d'urbanistes, d'enseignants, d'élus des collectivités locales, ainsi qu'aux représentants des métiers du patrimoine. Son objectif est de permettre aux participants de comprendre l'existant (en le sensibilisant et en le familiarisant au contexte historique dans lequel il est censé intervenir), de connaître le local (en donnant au participant une culture de l'architecture locale: évolutions, typologies, styles, techniques, matériaux) et de construire l'avenir (en invitant le participant à un rapport critique de l'histoire par des exemples pratiques afin qu'il puisse transformer des espaces pour de nouveaux usages).



Le cycle de formation « **Construction durable – Bauen und Energie** », organisé en partenariat avec l'Agence de l'Energie, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Département de l'Environnement), l'Oeko-Zenter Lëtzebuerg et l'Université du Luxembourg, en est, quant à lui, à sa sixième édition. Le cycle peut se prévaloir d'ores et déjà de plus de 1000 participants pour le 6 éditions organisées. Pour cette dernière édition, 217 personnes se sont inscrites aux neuf modules proposés, avec une moyenne de 48 participants par module.



Enfin, le cycle de formation « **Matériaux de construction – Evolution et mise en œuvre** », dont la 3<sup>ème</sup> édition vient de se clôturer, a pour but de présenter aux participants une vision nouvelle de l'utilisation de différents matériaux de construction à la lumière des avancées technologiques de ces dernières années, ainsi qu'un aspect pratique de mise en œuvre de ceux-ci. Dans cette optique, le cycle aborde notamment les sujets des matériaux de construction que sont le bois, le béton, l'acier, le verre, et les matériaux synthétiques, mais également l'étanchéité et la gestion des déchets de chantier. Pour chacun de ces sujets, des professionnels ont présenté l'état de l'art en la matière à raison d'un module par matériau. Lors de cette 3<sup>ème</sup> édition du cycle, délivré en français et en allemand, 152 participants, chiffre record, ont ainsi pu approfondir leurs connaissances et compétences sur le sujet.

Les cycles de formation organisés par l'OAI et le CRP Henri Tudor connaissent un franc succès puisque 88 % des répondants à l'enquête de satisfaction pour le cycle « Histoire de l'Architecture, de l'Ingénierie et de l'Urbanisme au Luxembourg: Savoirs, méthodes et pratiques pour construire dans l'existant » ont été satisfaits à très satisfaits, c'est également le cas pour 94 % des répondants à l'enquête de satisfaction pour le cycle « Construction durable - Bauen und Energie » et de même pour 91 % des répondants à l'enquête de satisfaction pour le cycle « Matériaux de Construction – Evolution et mise en œuvre ». Une fois analysés et exploités, ces résultats serviront à la refonte du programme des prochaines éditions.

Notons également que cette année les participants aux cycles « Histoire de l'Architecture, de l'Ingénierie et de l'Urbanisme au Luxembourg » et « Matériaux de construction – Evolution et mise en œuvre » ont pu bénéficier en avant-première du support de la plate-forme eSITec, grâce à laquelle ils ont pu télécharger leurs supports de cours et évaluer leur intervenants. eSITec est un prototype de portail e-services à destination des organismes de formation. Le portail permettra aux organismes de formation, dont celui du CRP Henri Tudor, SITec®, de gérer, promouvoir et vendre leurs formations en ligne.

# FORMATIONS OAI



## OAI

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## PROGRAMME DES CYCLES DE FORMATION OAI / CRP-HT POUR LE DEUXIÈME SEMESTRE 2010

### ► INSCRIPTION - EINSCHREIBUNG

[www.sitec.lu](http://www.sitec.lu)

## MANAGEMENT DE BUREAU ET GESTION DE PROJET

|                    |  |
|--------------------|--|
| 30/09/2010         | <b>MODULE 1</b> Cadre légal, réglementaire et déontologique des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil    |
| 21/10/2010         | <b>MODULE 2</b> Aspects juridiques et responsabilités  |
| 19/11/2010         | <b>MODULE 3</b> Organisation du bureau   |
| 25/11/2010         | <b>MODULE 4</b> Gestion financière du bureau   |
| 03/12/2010         | <b>MODUL 5</b> Marketing und Kommunikation im Architektur- und Ingenieurbüro                                       |
| 17/12/2010         | <b>MODULE 6</b> Gestion des ressources humaines  |
| 14/01/2011         | <b>MODULE 7</b> Code civil, législation et jurisprudence dans un projet de construction et d'infrastructure        |
| 20/01/2011         | <b>MODULE 8</b> Code civil, législation et jurisprudence dans un projet d'aménagement du territoire et d'urbanisme |
| 28/01 & 04/02/2011 | <b>MODULE 9</b> Gestion de projet dans la maîtrise d'œuvre des projets de construction et d'infrastructure         |

## BAUEN & ENERGIE - CONSTRUCTIONS & ENERGIES

### ► INFORMATIONSVERANSTALTUNG (KOSTENLOS)

|            |   |
|------------|---|
| 08/10/2010 | Energiepässe für (Wohn-und) Nutzgebäude (CPE)/Feedback aus den Erfahrungen mit Energiepass für Wohngebäude<br>Vorstellung des Carnet de l'habitat |
|------------|---|

### ► REIHE PLANUNG 2010

|            |   |
|------------|---|
| 22/10/2010 | <b>MODULE 1</b> Planification et développement durables urbains   |
| 29/10/2010 | <b>MODUL 2</b> Gebäudetechnik: Aktive und passive Methoden zur Sicherstellung des thermischen Komforts – Vorgehen bei der Planung und Verantwortung des Nutzers |
| 12/11/2010 | <b>MODUL 3</b> Methoden zur Berechnung der Nutzungs- und Lebenszykluskosten   |
| 18/11/2010 | <b>MODUL 4</b> Integrale Planung – Kostenreduktion, Mehrwert Zertifizierung am Beispiel von Nutzgebäuden  |

---

# FORMATIONS OAI

---

---

|            |  |
|------------|--|
| 02/12/2010 | <b>MODUL 5</b> Vom Nullheizenergie-Haus zum Plusenergie-Haus – Forum Chriesbach und autarke Raumzelle SELF |
|------------|--|

---

▶ **REIHE PLANUNG 2010**

---

|            |   |
|------------|---|
| 16/12/2010 | <b>MODULE 6</b> Certifications – Présentation et comparaison des méthodes VALIDEO et BREEAM |
|------------|---|

---

|            |   |
|------------|---|
| 13/01/2011 | <b>MODULE 7</b> La rénovation vers un bâtiment sain, confortable et à faible consommation |
|------------|---|

---

|            |   |
|------------|---|
| 27/01/2011 | <b>MODUL 8</b> Renovierung Gebäudehülle-Innendämmung (Theorie/Praxis) |
|------------|---|

---

|            |  |
|------------|--|
| 03/02/2011 | <b>MODUL 9</b> Renovierung: Bauen im Bestand – Bauphysik Beratung Energiekonzept |
|------------|--|

---

|            |   |
|------------|---|
| 11/02/2011 | <b>MODUL 10</b> Wärmebrückenberechnung anhand eines konkreten Beispiels mit Programm Dämmwerk |
|------------|---|

---

|            |   |
|------------|---|
| 17/02/2011 | <b>MODUL 11</b> Heiz- und Lüftungskonzepte in der Altbausanierung |
|------------|---|

---

|            |   |
|------------|---|
| 11/03/2011 | <b>MODUL 12</b> Gesundheitliche Aspekte mit Schwerpunkt auf Renovierung |
|------------|---|

---

|            |  |
|------------|--|
| 11/03/2011 | <b>MODUL 13</b> Elektrosmog - Herkunft, Wirkungen, Schutzmöglichkeiten |
|------------|--|

---

## PUBLIC CIBLE | ZIELGRUPPE

---

- ▶ Architectes, ingénieurs-conseils, concepteurs et prescripteurs bâtiments, ingénieurs-techniciens, membres de l'OAI, membres de la Chambre des experts, élus des collectivités locales
  - ▶ Architekten, beratende Ingenieure, Technische Ingenieure, Mitglieder der OAI und der Gutachter-Kammer, kommunale Mandatsträger
- 

## CONTACT

---

formation@tudor.lu | TÉL: +352 42 59 91-300 | FAX: +352 42 59 91-777

---

# PROGRAMME D'ACTIVITÉS OAI

|                           |  |
|---------------------------|--|
| ► 9 au 18 septembre 2010  | <p><b>Exposition « Patrimoine »</b><br/>         Belle Etoile/Participation Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie/Service des Sites et Monuments nationaux/Fonds de Rénovation de la Vieille Ville/Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils</p>   |
| ► 17 au 19 septembre 2010 | <p><b>Oeko-Foire 2010</b><br/>         Thème : « La rénovation énergétique dans l'habitat »<br/>         Réception sur le stand OAI/CRP-Henri Tudor/CRTE le 17/09/2010 à 18h<br/>         LuxExpo/Participation OAI/CRP-Henri Tudor/CRTE</p>   |
| ► 1-4 octobre 2010        | <p><b>Semaine Nationale du Logement</b><br/>         Thème : Habitat durable : « Bauen im Bestand / Construire dans l'existant »<br/>         Réception sur le stand OAI le 1<sup>er</sup> octobre 2010 à 16h<br/>         LuxExpo/Participation OAI/Ministère du Logement</p>   |
| ► 16-24 octobre 2010      | <p><b>Foire d'Automne</b><br/>         LuxExpo/Participation OAI: exposition « Bauen im Bestand / Construire dans l'existant » et vente du Guide OAI 2010 « 596 Références Architectes et Ingénieurs-Conseils »</p>  |
| ► 6 au 17 octobre 2010    | <p><b>Voyage d'études de l'OAI à l'Exposition universelle de Shanghai</b><br/>         Possibilité de retour anticipé le 12 octobre 2010<br/>         Notre présence sur l'Exposition universelle est assurée par un film sur l'architecture et l'ingénierie sur base des réalisations du <b>Bauhärepräis 2008, Guide OAI 2010, LX Architecture</b> au pavillon luxembourgeois</p> |
| ► 28 octobre 2010         | <p><b>Assemblée générale OAI</b><br/>         A partir de 17h30<br/>         « Allen Tramschap » à Luxembourg-Limpertsberg</p>   |
| ► 12 Novembre 2010        | <p><b>Passivhaustag 2010</b><br/>         À la Chambre des Métiers/organisé par l'Energieagence/OAI/Chambre des Métiers</p>  |
| ► 11-12 Novembre 2010     | <p><b>Foire de l'Etudiant</b><br/>         LuxExpo/Participation OAI: stand d'information sur l'OAI et les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil</p>   |
| ► Décembre 2010           | <p><b>Publication sur le Festival des Cabanes 2010</b><br/>         en collaboration avec le Service National de la Jeunesse</p>   |

## AGENDA FORMATION CONTINUE

► 2<sup>ème</sup> semestre 2010  
 (cf. rubrique Formation OAI)

3<sup>ème</sup> édition « Management de bureau / Gestion de projets »

7<sup>ème</sup> édition « Constructions durables / Bauen & Energie »

# CONCOURS / RÉSULTATS

## CONCOURS EXTENSION ECOLE LEUDELANGE

|                          |  |   |
|--------------------------|--|---|
| <b>Maître d'ouvrage</b>  | Administration Communale de Leudelange   |   |
| <b>Objet du concours</b> | Concours Extension Ecole Leudelange  |   |
| <b>Budget</b>            | 9.050.000.- € hors hon. et hors TVA  |   |
| <b>Type du concours</b>  | Concours restreint d'architectes à deux degrés   |   |
| <b>Jury</b>              | <p>M. Rob ROEMEN<br/> M. Raymond KAUFFMANN<br/> Mme. Lotty ROULLING-LAHYR<br/> Mme. Nathalie DAUBENFELD<br/> M. Camille BETZ<br/> M. Marcel JACOBS<br/> M. Georges REUTER<br/> Mme. Christine MÜLLER<br/> Mme. Claudine AREND<br/> M. Jérôme BAULER<br/> M. Marc DISTELDORFF<br/> M. Romain WEYDERT<br/> suppléant: M. Thomas WECKERLE</p> | <p>Bourgmestre<br/> Echevin<br/> Echevine<br/> Conseiller<br/> Conseiller<br/> Conseiller<br/> architecte membre OAI, Président du Jury<br/> architecte membre OAI<br/> architecte membre OAI<br/> architecte membre OAI<br/> architecte membre OAI<br/> ingénieur membre OAI<br/> architecte membre OAI (en remplacement de<br/> M. Marc DISTELDORFF, empêché le 22.09.2009)</p> |
|                          | <p>Experts:</p> <p>M. Francis JEITZ<br/> M. Guy STRAUSS<br/> M. Marco LAROCHE</p>  | <p>Ministère de l'Education Nationale<br/> Ministère de l'Education Nationale<br/> Ministère de la Famille</p>  |
|                          | <p>Secrétariat du Concours:</p> <p>M. Marc GUBBINI</p>   | <p>architecte OAI, rapporteur du concours</p>   |
| <b>Préjury</b>           | <p>M. Marc GUBBINI<br/> M. Marc SCHMIT<br/> M. Gast DEMUTH</p>   | <p>architecte membre OAI<br/> ingénieur-technicien communal<br/> ingénieur membre OAI</p>   |
| <b>Participants</b>      | <p>Atelier d'Architecture BENG<br/> Bureau Jean PETIT &amp; Architectes<br/> Tatiana FABECK Architectes &amp; Maja Devetak<br/> Atelier d'Architecture et de Design Jim CLEMES<br/> BEILER &amp; FRANCOIS Architectes &amp; Carlo MERSCH<br/> WEISGERBER Architecte &amp; Atelier Frank THOMA<br/> WW+ &amp; Team 31 &amp; Terra.Nova</p>  |   |



## Résultat

**1<sup>ER</sup> PRIX**

WW+  
TEAM 31  
TERRA.NOVA

**2<sup>EME</sup> PRIX**

BEILER & FRANCOIS  
ARCHITECTES  
CARLO MERSCH

**3<sup>EME</sup> PRIX**

TATIANA FABECK  
ARCHITECTES  
MAJA DEVETAK



## CONCOURS FONDS DE COMPENSATION

### Maître d'ouvrage

Fonds de Compensation Commun au Régime Général de Pension.  
Boîte postale 538 L-2015 Luxembourg

### Objet du concours

Le présent concours avait pour objectif d'obtenir des avant-projets pour la construction d'un complexe administratif destiné à la location et offrant de multiples potentialités d'aménagement locatif et de fonctions dérivées. Celui-ci sera érigé sur le terrain occupé actuellement par le Centre Albert Wagner en voie de démolition et jouxtant la Chambre de Commerce.

La conception intègre une approche visant à une haute qualité environnementale et dont les 4 cibles majeures sont:

- ▶ la durabilité et l'adaptabilité des bâtiments;
- ▶ la réduction de la demande et des besoins énergétiques;
- ▶ l'éclairage naturel optimal en termes de confort et de dépenses énergétiques;
- ▶ la permanence des conditions de confort hygrothermiques.

Envergure des travaux:

- ▶ surface du terrain: 8.935 m<sup>2</sup>
- ▶ surface totale hors œuvre et hors sol (STHO): 22.337 m<sup>2</sup>

### Budget

65 M € hors TVA, hors honoraires, aménagements extérieurs compris

### Type du concours

Concours restreint anonyme à 1 degré entre équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre.

### Jury

- ▶ Fonds de Compensation Commun au Régime Général de Pension :
  - M. Marc FRIES
  - M. Camille MEYER
- ▶ Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg :
  - M. Patrick GILLEN
- ▶ Administration communale de la Ville de Luxembourg :
  - Mme Martine VERMAST
- ▶ invited foreign architects:
  - M. Dominique PERRAULT (France), President
  - M. Roger DIENER (Suisse)
- ▶ Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseils du Grand-Duché de Luxembourg :
  - Mme Tatiana FABECK, Secrétaire
  - M. Georges LAMESCH

### Participants

Liste des équipes participantes par ordre alphabétique du porte-parole ou mandataire:

- ▶ Architectures Anne Démians (FR) / Setec Bâtiment (FR) / Alto Ingénierie (FR) / Eppag (CH)
- ▶ Atelier d'architecture et de design Jim Clemes (LU) / Jean Schmit Engineering (LU) / Hollinger (CH+LU) / TESS atelier d'ingénierie (FR)
- ▶ KCAP International (NL) / Arlette Schneiders architectes (LU) / Sit-Lux (LU) / Lux-Cec (LU) / Ecofys (UK)
- ▶ Manuelle Gautrand architecture (FR) / Moreno Architecture & Associés (LU) / Barbanel (FR) / Inca (LU) / Greenaffair (FR)
- ▶ Michelpetitarchitecte (LU) / Burkard Meyer (CH) / Goblet Lavandier & Associés (LU) / Schroeder & Associés (LU) / Studio Hanneswettenstein (CH)
- ▶ Witry & Witry architecture urbanisme (LU) / Van Aken architecten (NL) / Ekoplan (LU) / T6 - Ney & Partners (LU)

---

**Résultat**

---

**1<sup>ER</sup> PRIX**

Le lauréat du concours est l'équipe menée par KCAP & Arlette SCHNEIDERS

---

**2<sup>EME</sup> PRIX**

La 2<sup>ème</sup> place est attribuée à l'équipe menée par MICHEL PETIT ARCHITECTE & Burkard MEYER

---

**3<sup>EME</sup> PRIX**

La 3<sup>ème</sup> place est attribuée à l'équipe menée par l'atelier d'architecture et de design Jim CLEMES

---



## CONCOURS MANERTCHEN

|                          |   |  |
|--------------------------|---|--|
| <b>Maître d'ouvrage</b>  | Fonds pour le Développement du Logement et de l'Habitat, 74, rue de Muhlenweg, L-2155 Luxembourg  |  |
| <b>Objet du concours</b> | « L'objectif du concours porte sur la conception urbanistique d'un lotissement de quelque 250 unités d'habitation sur une surface d'environ 10 ha. Le programme principalement axé sur l'habitat est à réaliser par le biais de maisons unifamiliales. Le logement collectif peut constituer une alternative en zone centrale du logement et à proximité des fonctions publiques. L'idée centrale du présent concours est de présenter un projet innovateur, attractif et cohérent au niveau urbanisme, énergie et écologie. »  |  |
| <b>Type du concours</b>  | Concours d'idées d'urbanisme pour la conception d'un lotissement au lieu dit 'Manertchen' à Echternach.   |  |
| <b>Jury</b>              | Monsieur Daniel MILTGEN<br>Monsieur Paul ENSCH<br><br>Monsieur Armand LOESCH<br><br>Monsieur Claude SCHUMAN<br><br>Monsieur Guy AREND<br><br>Madame Annick ROCK<br>Monsieur Théo THIRY<br>Monsieur Robert WILMES<br>Monsieur Guittou MULLER<br>Monsieur Jean-Luc WAGNER   | Président, Fonds du Logement<br>Membre du comité directeur,<br>Fonds du Logement<br>Membre du comité directeur,<br>Fonds du Logement<br>Ministère de l'Intérieur, Direction<br>Aménagement communal et développement<br>urbain<br>Ministère de l'Economie, Direction<br>développement et diversification économiques<br>Ministère du Logement<br>Ville d'Echternach, bourgmestre<br>Energie & Environnement<br>Représentant de l'OAI<br>Représentant de l'OAI, président du jury |
| <b>Participants</b>      | a+a Architecture et Aménagement /Sommer Haase Kuhli / Jean Schmit Engineering<br>a+t Architecture / ECAU / Hackl Hofmann Freiraumplanung / SGI Ingénierie / Citeg<br>Archibureau Pawlowski / Lidia Pawlowska / Ciex<br>Atelier d'Architecture BENG / Atelier d'Urbanisme et d'Architecture du paysage /<br>Espace & Paysages / TR Engineering / Goblet, Lavandier & Associés<br>Dewey Muller / BGHplan / Energiebüro vom Stein / Runge + Kückler / GIU<br>hsa - Heisbourg Strotz Architectes / Müller Illien Landschaftsarchitekten / B.E.S.T.<br>M3 architectes / Förder Demmer / BLS Energieplan<br>Witry & Witry / Ernst + Partner / Icone / Eneco / Ingenieurbüro Klaus |  |

---

 Résultat
 

---

**1<sup>ER</sup> PRIX**

Architekturbüro Pawlowski /  
Lidia Pawlowska / Ciex  
(145502)

**2<sup>EME</sup> PRIX**

a+t Architecture /  
ECAU / Hackl Hofmann  
Freiraumplanung /  
SGI Ingénierie /  
Citeg (274041)

**MENTION**

Dewey Muller / BGHplan /  
Energiebüro vom Stein /  
Runge + Kückler / GIU  
(271825)  
(pour information un 3<sup>e</sup> prix  
n'a pas été attribué)



## IPC/IAKS SONDERPREIS 2009



**m3**  
DELL  
LINSTER  
LUCAS  
ARCHITECTES

### Le Rehazenter, lauréat du prix spécial du CIP/IAKS 2009.

La remise du Prix Spécial CIP/IAKS a eu lieu lors du congrès international de l'IAKS le 29 octobre 2009 à Cologne.

Réuni le 4 juillet 2009, le jury international du IAKS - Association internationale équipements de sport et de loisirs - a décerné à m3 architectes le Prix Spécial du CIP/IAKS 2009 distinguant des équipements de sport conformes aux besoins des personnes à mobilité réduite pour son Centre National de Rééducation Fonctionnelle et de Réadaptation à Luxembourg-Kirchberg. 54 candidats se sont disputés ce prix et 7 en sont sortis lauréats.

Inauguré en février 2007, le Rehazenter est un bâtiment qui se caractérise par son architecture complexe, de haute qualité, qui combine diverses facilités thérapeutiques: hospitalisation, physiothérapie, hydrothérapie, un hall de sport, un simulateur de conduite automobile, des appartements thérapeutiques, un restaurant, des salles de formation etc.

L'IAKS - Association internationale équipements de sport et de loisirs - est une association d'utilité publique créée en 1965 à Cologne/Allemagne. C'est en collaboration avec le Comité international paralympique (CIP) que l'IAKS décerne le « Prix Spécial du CIP/IAKS, qui entend promouvoir l'accessibilité des équipements de sport et de tous les autres bâtiments pour que les personnes à mobilité réduite puissent faire du sport sans aucune restriction et sans entraves, ou pour qu'elles aient la possibilité d'être spectatrices ».

## MUSÉE DE L'HISTOIRE DE LA POLOGNE À VARSOVIE CONCOURS INTERNATIONAL

### Résultat

#### 1<sup>ER</sup> PRIX

PACZOWSKI ET FRITSCH  
ARCHITECTES, Luxembourg  
RFR INGENIEURS, Paris, France  
Christian GERMANAZ  
muséographe, Paris, France



Le futur Musée de l'Histoire de la Pologne devrait surgir à Varsovie, à côté du Château Ujazdowski du XVII<sup>me</sup> siècle, situé dans une vaste zone boisée. Un tel site, dont le caractère est déjà défini par la silhouette du Château et par le paysage d'arbres plus que centenaires, impose au projet une grande retenue d'expression, pour ne pas troubler l'harmonie de cet ensemble naturel et historique.

En plus, la continuité de cette zone verte et de ses promenades du nord au sud, a été interrompue dans les années '70 par la tranchée de la voie rapide urbaine, tracée dans le sens est-ouest. L'emplacement du bâtiment du Musée, imposé par le règlement du concours au dessus de cette voie, devrait rétablir la continuité perdue.

De ces prémisses est née une idée d'un bâtiment-pont, avec la structure en fermes d'acier, réunifiant les parties nord et sud de ce parc naturel et les bouts coupés de leurs voies.

L'intérieur de ce Musée Pont est traversé, de son entrée principale au sud, jusqu'à sa limite nord, par une rue interne couverte, large de 12 mètres, qui sert de Forum, élément important du programme. Cet espace est équipé d'infrastructures complémentaires au Musée. Ici les visiteurs peuvent déambuler, se restaurer, faire des achats ou profiter de la Médiathèque. Cette rue publique pourrait éventuellement rester ouverte en dehors des horaires du Musée.

Du côté est de cette voie se trouvent les espaces servis- les expositions permanentes et temporaires, la zone d'éducation et la cafétéria, et de son côté ouest sont situés les espaces de service - l'auditorium, l'infrastructure commerciale et d'information, l'administration et les laboratoires de recherche, situés tous les deux à l'étage, agrémentés de patios à ciel et de végétation généreuse.

Le parvis du Musée est contigu au parvis du Château Ujazdowski - qui abrite le Centre d'Art Contemporain. Ainsi naît un ensemble de deux unités culturelles autonomes, mais contiguës, où la mémoire du passé côtoie le présent.

La couverture de la voie rapide permet de continuer l'axe historique du Château dans la direction ouest. Le projet prévoit l'aménagement de cette tranche de l'axe en chemin piéton, tracé librement au milieu d'une bande large 12 mètres, dont les contours seraient plantés en « prairie ». Au dessus de la voie couverte est prévue la création d'un vaste pré vert. Sa pelouse pourrait devenir un lieu public de détente et des évènements, comme c'est le cas dans les jardins européens - par exemple dans les parcs londoniens ou dans le jardin de Luxembourg à Paris.

La toiture de l'espace d'exposition, est articulée en sheds, dont l'éclairage zénithal est réglable au plafond, suivant les exigences des expositions. Les surfaces externes des sheds, inclinées vers le sud, sont couvertes de panneaux solaires d'une surface totale de 3.000 m<sup>2</sup>, solution qui contribue au bilan énergétique du complexe

Les façades des espaces d'exposition se composent d'un triple vitrage contenant une couche isolante alvéolaire translucide d'une épaisseur de 10 cm. Le vitrage externe, anti-effraction, est pourvu sur sa face interne d'une sérigraphie en bandes horizontales, de tonalité métallique claire, qui réduit l'irradiation solaire et qui crée un double effet visuel - d'une luminosité scintillante, réfléchissant le mouvement du ciel le jour, et d'une translucidité mitigée la nuit. En plus, ces façades sont équipées à l'intérieur des doubles stores enroulables en deux panneaux superposés - un dispositif flexible, qui complète la maîtrise de l'éclairage naturel.

# TABLEAU DE L'ORDRE

## STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS EN DATE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2010

### Tableau de l'Ordre

|                                       |                          |             |
|---------------------------------------|--------------------------|-------------|
| <b>Nombre de personnes physiques:</b> |                          |             |
| membres obligatoires et facultatifs   | Architectes:             | 818         |
|                                       | Ingénieurs-conseils:     | 386         |
|                                       | Architectes d'intérieur: | 10          |
| membres honoraires:                   |                          | 12          |
| stagiaires:                           |                          | 18          |
| membres n'exerçant pas:               |                          | 46          |
| <b>Total:</b>                         |                          | <b>1290</b> |

### Section des architectes

|  |     |
|--|-----|
| <b>Membres obligatoires:</b>   |     |
| Bureaux d'architectes:   | 568 |
| ▶ Siège social au Luxembourg:  | 437 |
| ▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg: | 131 |
| Bureaux d'architectes d'intérieur:                                     | 9   |
| ▶ Siège social au Luxembourg:  | 9   |
| ▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg: | 0   |

### Section des ingénieurs-conseils

|  |     |
|--|-----|
| <b>Membres obligatoires:</b>   |     |
| Bureaux d'ingénieurs-conseils:   | 207 |
| ▶ Siège social au Luxembourg:  | 163 |
| ▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg: | 44  |

### Effectif des bureaux ayant leur siège au Luxembourg

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Rem: effectif = associés + employés |             |
| Bureaux d'architecture:             | 1968        |
| Bureaux d'architecture d'intérieur: | 46          |
| Bureaux d'ingénierie:               | 1963        |
| <b>Total:</b>                       | <b>3977</b> |

### STATISTIQUES PAR NATIONALITÉS en date du 1<sup>er</sup> août 2010

| <b>ARCHITECTES: Membres obligatoires:</b> |                     |                    |               |
|---|---------------------|--------------------|---------------|
| Nationalités                              | Siège au Luxembourg | Siège à l'étranger | Total         |
| Luxembourg                                | 224 (45,25 %)       | 1 (0,70 %)         | 225 (35,40 %) |
| Belgique                                  | 110 (22,22 %)       | 47 (33,10 %)       | 157 (24,76 %) |
| Allemagne                                 | 71 (14,34 %)        | 70 (49,30 %)       | 141 (22,14 %) |
| France                                    | 25 (5,05 %)         | 12 (8,45 %)        | 37 (5,81 %)   |
| Autres                                    | 65 (13,13 %)        | 12 (8,45 %)        | 77 (12,09 %)  |
| <b>Total</b>                              | <b>495</b>          | <b>142</b>         | <b>637</b>    |

| <b>INGENIEURS-CONSEILS: Membres obligatoires:</b> |                     |                    |              |
|---|---------------------|--------------------|--------------|
| Nationalités                                      | Siège au Luxembourg | Siège à l'étranger | Total        |
| Luxembourg  | 93 (45,81 %)        | 0 (0,00 %)         | 93 (36,61 %) |
| Allemagne   | 44 (21,67 %)        | 41 (80,39 %)       | 85 (33,46 %) |
| Belgique  | 34 (16,75 %)        | 7 (13,73 %)        | 41 (16,14 %) |
| France  | 19 (9,36 %)         | 1 (1,96 %)         | 20 (7,87 %)  |
| Autres  | 13 (6,40 %)         | 2 (3,92 %)         | 15 (5,91 %)  |
| <b>Total</b>                                      | <b>203</b>          | <b>51</b>          | <b>254</b>   |



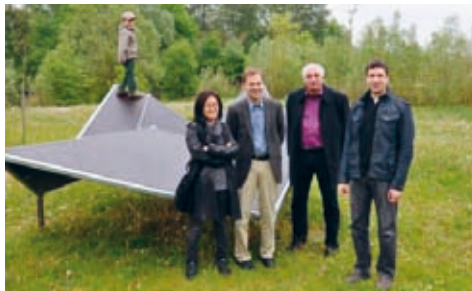
# L'OAI EN IMAGES

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OAI AU TRIFOLION À ECHTERNACH

► 29 octobre 2009



## FESTIVAL DES CABANES 2010



# ESPACES D'UNE VIE



**Florent Schroeder**  
Ingénieur dipl.

## LES INGÉNIEURS – LES INCONNUS

### S – comme Florent Schroeder

Le 23 octobre 1997 lors de l'assemblée générale de l'OAI, Florent Schroeder a été nommé Président honoraire de la section des ingénieurs conseils et Vice-président honoraire de l'OAI.

#### Curriculum Vitae

- ▶ Né le 21 août 1933 à Diekirch.
- ▶ 1939-1945: Ecole primaire à Luxembourg-Limpertsberg.
- ▶ 1945-1952: Lycée de garçons à Luxembourg-Limpertsberg.
- ▶ 1952-1953: Service militaire.
- ▶ 1953-1958: Université Technique de Munich.
- ▶ **24.03.1958: Diplôme d'ingénieur du génie civil (Bauingenieur)**

#### Activités professionnelles

- ▶ **1958-1961:** Ingénieur-conseil indépendant.
- ▶ **1961:** Création avec Jean Heldenstein du bureau d'études « **Schroeder & Heldenstein, ingénieurs-conseils** »
- ▶ **1961-1970:** Associé et gérant de Schroeder & Heldenstein
- ▶ 1963: Admission de Prosper Schroeder comme nouvel associé.
- ▶ 1966: Création avec le bureau allemand « Hans Dahlem » de Essen de la société « **Dalhem, Schroeder & Associés s.à r.l.**, ingénieurs-conseils » en vue de la réalisation d'études dans le domaine de l'assainissement des eaux.
- ▶ 1966-2005: Associé et gérant de Dahlem, Schroeder & Associés s.à r.l.
- ▶ 1968: Création avec l'architecte « René Schmit » de la société « **SETAR S.A.** » en vue de la réalisation d'études d'architecture et d'ingénierie dans le Tiers-Monde.
- ▶ 1968-1988: Associé et administrateur de SETAR S.A.
- ▶ 1970: Départ de Jean Heldenstein et création avec Prosper Schroeder et Jos Colbach de la société « **Schroeder & Associés, ingénieurs-conseils** ».
- ▶ **1970-2005:** Associé et administrateur délégué de Schroeder et Associés S.A.
- ▶ 1971: Admission de Jos Schroeder et José Glesener comme nouveaux associés de Schroeder & Associés
- ▶ 1978: Cofondateur de la société « **Luxconsult S.A., ingénieurs-conseils** »
- ▶ 1978-2005: Associé et administrateur de Luxconsult S.A.
- ▶ **30.09.2005:** Arrêt de toute activité professionnelle.

#### Organisations professionnelles

- ▶ depuis 1958: Membre de l'association luxembourgeoise des ingénieurs (**ALI**).
- ▶ 1962: Membre fondateur de la Chambre des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg (**CICL**).
- ▶ 1968-1990: Président de la CICL
- ▶ 1968-1997: Délégué auprès des organismes européens des ingénieurs-conseils (**CEDIC et EFCA**) et de l'organisation internationale des ingénieurs-conseils (**FIDIC**).
- ▶ 1990: Membre fondateur de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg (OAI).
- ▶ **1990-1997: Président de la Section des Ingénieurs-Conseils de l'OAI et Vice-président de l'Ordre.**

▶ Actuellement la société Schroeder & Associés S.A. est administrée par les associés suivants :

#### Administrateur-délégué:

Gaston Flesch

#### Administrateurs:

Claude Belche,  
Marc Feider,  
Jean Hannes,  
Fernand Hubert,  
Robert Jeworowski,  
Sepp Pannrucker,  
Adrien Stolwijk,  
Claude Zipfel

#### Fondés de pouvoir:

Thierry Flies,  
Marc Theisen,  
Serge Welscher,  
Olivier Zirnheld



*Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg*



*Centre Hospitalier François-Elisabeth à Luxembourg-Kirchberg*

### Principales Réalisations au Luxembourg (références Schroeder & Associés)

#### ► Bâtiments administratifs, culturels, hospitaliers, scolaires, sportifs et résidentiels :

- ▶ Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg
- ▶ Lycée Technique du Centre à Luxembourg - Limpertsberg
- ▶ Centre Sportif à Diekirch
- ▶ Bâtiment des P&T à Luxembourg-Gare
- ▶ Centre Pénitentiaire de Luxembourg à Schrassig
- ▶ Centre Hospitalier, Hôpital Municipal à Luxembourg-Strassen
- ▶ Centre Hospitalier Emile Mayrisch à Esch-sur-Alzette
- ▶ Centre Hospitalier Emile Mayrisch à Niederkorn
- ▶ Centre Hospitalier François-Elisabeth à Luxembourg-Kirchberg
- ▶ Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg-Kirchberg
- ▶ Chambre des Métiers à Luxembourg-Kirchberg
- ▶ Chambre de Commerce à Luxembourg-Kirchberg
- ▶ RTL Group à Luxembourg-Kirchberg
- ▶ MUDAM à Luxembourg-Kirchberg
- ▶ Aérogare à Findel
- ▶ FORUM ROYAL à Luxembourg-Ville
- ▶ Kredietbank à Luxembourg-Ville
- ▶ Banque de Luxembourg à Luxembourg-Ville
- ▶ DEXIA BIL à Luxembourg-Hollerich
- ▶ BGL BNP PARIBAS à Luxembourg-Kirchberg



*Banque de Luxembourg à Luxembourg-Ville*



*DEXIA BIL à Luxembourg-Hollerich*



*MUDAM à Luxembourg-Kirchberg*

- ▶ **Constructions industrielles et commerciales :**
  - ▶ Goodyear à Colmar-Berg
  - ▶ Circuit Foil à Wiltz
  - ▶ Cimalux à Esch/Schifflange
  - ▶ Guardian Luxguard à Bascharage
  - ▶ Villeroy & Boch à Luxembourg-Rollingrgrund
  - ▶ Centre commercial AUCHAN à Luxembourg-Kirchberg
  - ▶ Centre commercial BELLE ETOILE à Bertrange/Strassen
- ▶ **Eau et assainissement :**
  - ▶ Châteaux d'eau, réservoirs d'eau enterrés
  - ▶ Stations d'épuration, bassins d'orage
  - ▶ Etudes de réseaux d'eau potable et d'eaux usées.
- ▶ **Principales Réalisations en Afrique :**
  - ▶ pour le compte du Fonds Européen de Développement (FED):  
**au Burkina Faso** (réf. SETAR S.A.)
    - Lycée technique à Ouagadougou
    - Ecole pour techniciens de l'hydraulique et de l'équipement rural à Kamboinsé
  - ▶ pour le Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois:  
**en Tunisie** (réf. SETAR S.A.)
    - 7 Centres pour le Planning Familial tunisien
  - ▶ pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS):  
**au Burundi** (réf. Dahlem, Schroeder & Associés)
    - Assainissement de la Ville de Bujumbura

Lycée technique à Ouagadougou



Château d'eau à Bettembourg



Château d'eau à Steinfort



Step à Petange

Recherches et rédaction  
Romain Hoffmann

**IMPRESSUM: EDITEUR: OAI** ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG / **CONSEIL DE L'ORDRE:** PRESIDENT: Bob STROTZ / VICE-PRESIDENT: Gaston FLESCHE / SECRETAIRE GENERAL: Thierry CRUCHTEN / TRESORIER: Andrea DE CILLIA / MEMBRES: Sala MAKUMBUNDU, Max VON ROESGEN, Jacques WEYLAND / **REDACTION / PHOTOS:** Pierre HURT, DIRECTEUR / HEURES D'OUVERTURE: DU LUNDI AU VENDREDI DE 8.30 A 12.00 HRS ET DE 13.00 A 17.00 HRS / ADRESSE: 8, RUE JEAN ENGLING / L-1466 LUXEMBOURG / TELEPHONE: +352 42 24 06 / FAX: +352 42 24 07 / E-MAIL: oai@oai.lu / WEB: www.oai.lu / **CONCEPTION:** ROSE DE CLAIRE, DESIGN. / **IMPRESSION:** IMPRIMERIE HENGEN / **TIRAGE:** 2600 EXEMPLAIRES